

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Numéro 65, juin 2005 9,95\$

Le chemin de fer et le tourisme

Les dames Drapeau

Histoire oubliée

Démographie rimouskoise 1701-1750

Les forêts du passé

Mgr Courchesne et les forêts

L'Anse-aux-Coques



Une jeune dame attendant le train à la gare de Saint-Pacôme. Ce bâtiment fut construit par la Compagnie du Grand Tronc en 1859.

(Photo: Mary Tudor Montcaubert, source: David Crombie).

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire
du Saint-Laurent
(Auparavant *Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée deux fois l'an par le GRIDEQ de
l'Université du Québec à Rimouski (le
Groupe de recherche interdisciplinaire
sur le développement régional, de l'Est
du Québec) et la Société d'histoire du
Bas-Saint-Laurent.

Comité de rédaction:

Paul LAROCQUE, historien

Jean LARRIVÉE, agent de recherche au
GRIDEQ

Pierre COLLINS, archiviste à la biblio-
thèque de l'UQAR

Graphiste: Richard FOURNIER, Service
des communications UQAR

Traitement de texte et édition: Jean
LARRIVÉE

Relecture: Paul LAROCQUE

Impression:

Transcontinental Impression

Impression des Associés (Rimouski)

Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche, notes
biographiques ou comptes rendus
peuvent faire parvenir leurs manu-
scrits ou disquettes (WORD PC) en
tout temps. Les textes devront être sur
un format 8,5 x 11 à double interligne
avec un maximum de 15 pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-
cialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le comité de rédaction peut,
dans certains cas, assurer un support
technique aux auteurs. Les textes sont
lus par le comité et recommandés,
selon le cas pour publication. Les
auteurs demeurent cependant respon-
sables du contenu de leurs textes. Une
invitation cordiale est faite aux
intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés, L'Estuaire,
2005

La reproduction des textes et des pho-
tographies est interdite sans la permis-
sion du Comité de la revue

Photographie de la page couverture:

Une jeune dame attendant le train à la
gare de Saint-Pacôme. Ce bâtiment fut
construit par la Compagnie du Grand
Tronc en 1859. (Photo : Mary Tudor
Montizambert, source : David
Crombie).

Sommaire

L'Estuaire
Numéro 65, juin 2005

	Page
Éditorial: La relance de la revue L'Estuaire: 15 ans déjà!	2
<i>Jean LARRIVÉE</i>	
Le chemin de fer et le tourisme au Bas-Saint-Laurent	3
<i>Lynda DIONNE et Georges PELLETIER</i>	
Les dames Drapeau	9
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
Histoire oubliée: Une étrange odyssee... des Madelinots s'établissent sur l'île Nepawa (Abitibi) en 1941	12
<i>Pierre COLLINS</i>	
Étude démographique de la population de Rimouski 1701-1750	16
<i>Georges DESROSIERS</i>	
Sur la piste des forêts du passé	24
<i>Dominique ARSENEAULT et Pierre BELLEAU</i>	
Mgr Courchesne: la récupération des forêts pour la colonisation	26
<i>Maude FLAMAND-HUBERT</i>	
Joseph-Pierre Ouellet, 2e architecte de l'église de Trois-Pistoles	34
<i>Emmanuel RIOUX</i>	
La seigneurie de l'Anse-aux-Coques ou de Lepage-Thivierge	36
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
Nouvelles brèves	41
<i>Jean LARRIVÉE</i>	
Livres à lire	43
<i>Jean LARRIVÉE</i>	

Pour s'abonner à la Revue en 2004

(un numéro)

Individu	15 \$	Individu (soutien)	20 \$
Institution	25 \$	Institution (soutien)	35 \$

Faire votre chèque au nom de

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

et expédiez votre commande à:

Pierre Collins 300, allée des Ursulines

Rimouski, Québec, G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669

pierre_collins@uqar.qc.ca

Visitez notre site WEB: <http://www3.uqar.qc.ca/grideq/>

La relance de la revue d'histoire: 15 ans déjà!

Comme le temps file à vive allure! Les historiens, souvent plus sensibles que d'autres aux années qui passent, le savent avec acuité. À l'automne 1989, certains amateurs de l'histoire régionale songeaient à interrompre la parution de la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, faute d'une relève adéquate au sein du comité de rédaction. À cette époque, Lisette Morin, journaliste rimouskoise bien connue, avait lancé l'idée que l'Université du Québec à Rimouski prenne en charge la poursuite de la publication de la revue d'histoire.



Éditorial

Et voilà! Depuis le printemps 1990, une équipe de l'UQAR compose le comité de rédaction et assume la parution des numéros de la revue d'histoire qui a changé de nom en 1998 pour celui de *L'Estuaire*, afin de mieux correspondre au territoire géographique couvert par les articles des auteurs. Malgré des ressources financières modestes, le comité a publié avec régularité ses numéros, surtout grâce à la collaboration exceptionnelle de nombreux auteurs qui ont voulu nous transmettre leur passion de l'histoire régionale. Le comité de rédaction a aussi lancé récemment une nouvelle collection appelée *Les Cahiers de L'Estuaire*. Trois numéros ont été publiés, parfois en collaboration avec des organismes du milieu.

Dans ce numéro de juin 2005, Lynda Dionne et Georges Pelletier nous offrent un texte sur le chemin de fer à Cacouna tandis que Georges Desrosiers s'intéresse à la démographie rimouskoise entre 1701 et 1750. Béatrice Chassé nous amène à nouveau dans une période historique qu'elle affectionne: les débuts de la colonisation avec un texte sur les dames Drapeau et un autre sur la seigneurie de L'Anse-aux-Coques.

La thématique forestière est abordée par Maude Flamand-Hubert qui a poursuivi ses investigations quant à l'implication de Mgr Courchesne pendant que Dominique Arsenault et Pierre Belleau nous livrent un texte fascinant sur les forêts du passé dans le secteur du Macpès et de la seigneurie Nicolas Riou.

Des Madelinots en exil en Abitibi! Pierre Collins a retracé l'histoire d'une surprenante migration où des Madelinots se retrouvent sur une autre île située sur un lac... Les passionnés du patrimoine régional pourront lire un texte d'Emmanuel Rioux qui nous présente Joseph-P. Ouellet, le 2^e architecte de l'église de Trois-Pistoles.

Bonne lecture et longue vie à la revue *L'Estuaire*!

Jean LARRIVÉE

Pour Pierre Collins et Paul Larocque du comité de rédaction

Le chemin de fer et le tourisme au Bas-Saint-Laurent

Lynda DIONNE et Georges PELLETIER

Au XIXe siècle, les citadins devaient s'armer de patience pour sortir de la ville et parcourir les chemins de campagne. Plus leurs destinations de villégiature étaient éloignées, plus le trajet devenait pénible. Pour franchir de plus grandes distances, le fleuve Saint-Laurent permettait des transports plus rapides que la calèche. Par contre la chaloupe, la goélette et le bateau à vapeur dépendaient trop souvent des éléments naturels. En aval de Québec, le chemin de fer allait tout changer car il apportait la sûreté du déplacement sur terre avec la rapidité et la qualité de l'accueil.

Partir en villégiature

Certaines familles aisées de Québec qui voulaient fuir la chaleur et quitter la ville et ses saletés, se rendaient dans les environs, à Sillery, sur le chemin Sainte-Foy, à Beauport ou Lévis. D'autres, qui désiraient un plus grand dépaysement n'hésitaient pas à parcourir de grandes distances pour mieux profiter de l'air frais du Bas-Saint-Laurent. À la hauteur de Kamouraska et de Charlevoix, l'éten-

due plus importante du fleuve amenait une brise quasi permanente, chargée d'effluve d'algues et d'air salé, très bénéfique pour la santé.

Les chemins royaux tracés à la fin du XVIIIe siècle étaient parfois difficiles à parcourir en calèche. Trop souvent sinueuses et remplies d'ornières, les routes ralentissaient leurs dé-

placements comme le raconte le seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, Philippe Aubert de Gaspé, dans ses livres, *Les Anciens Canadiens* et *Mémoires*. Il en savait long sur le sujet puisque dès son jeune âge et comme étudiant au Petit Séminaire, il a dû se déplacer entre Québec et sa place natale. Plus tard, en tant qu'avocat, il eut à plaider à la cour de Kamouraska. Ainsi, lorsqu'il décrit les routes d'en bas de Québec, il nous dépeint les problèmes rencontrés par ceux qui traversaient la savane du Cap-Saint-Ignace. «*Cette malheureuse savane faisait autrefois le désespoir des voyageurs, non seulement l'automne et le printemps, mais aussi pendant les années de sécheresse...*»¹.

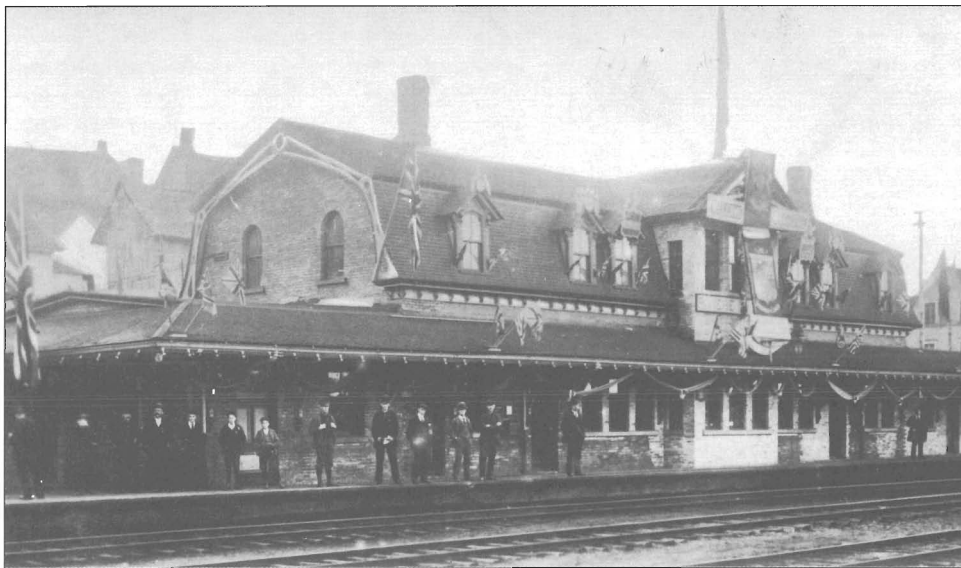
Pendant la belle saison, le fleuve offrait de meilleures facilités de déplacement. Ainsi une chaloupe ou une goélette transportait les passagers et leurs bagages à bon port, et cela au gré des vents, des marées et du courant. Cependant, le voyage se prolongeait si le vent ne se présentait pas au rendez-vous, ou il était retardé en cas de tempête. Dans les années

1810, des familles fréquentaient déjà la plage de Kamouraska. Puis, des excursions en bateaux à vapeur s'organisèrent occasionnellement entre 1821 et 1841 à destination de cette place d'eau ainsi qu'à Charlevoix. Ces *steamers* se propulsaient sans trop d'encombre grâce à deux roues à aubes latérales actionnées par un engin. Cependant, à partir de Montmagny, l'emploi de l'eau salée dans les bouilloires les encrassait et obligeait régulièrement un nettoyage complet².

Après les terribles épidémies de typhus et de choléra des années 1830, quitter la ville devenait nécessaire. Les familles aisées migraient pour la belle saison, toujours plus loin, même jusqu'à Rivière-du-Loup et Cacouna. Pour plus d'accommodements, à partir de 1842 des bateaux à vapeur (*North America, Pocahontas*) offrirent deux départs hebdomadaires vers les stations balnéaires du Bas-Saint-Laurent. Même si les voyages sur le fleuve avaient été améliorés et accélérés, la brume et les forts vents retardaient parfois les

traversées et occasionnaient souvent de nombreux maux aux passagers³.

À partir de 1858, les voyageurs purent emprunter un autre moyen de transport puisque la compagnie du Grand Tronc construisit une ligne de chemin de fer. Celle-ci se rendit en premier lieu à Montmagny, puis continua sa pénétration sur le sol



La gare de L'Intercolonial à Rivière-du-Loup (Collection Richard Michaud).

bas-laurentien pour atteindre Sainte-Anne-de-La-Pocatière, Rivière-Ouelle (Saint-Pacôme), Saint-Pascal et Rivière-du-Loup. Les localités de la rive sud et leurs stations balnéaires acquièrent ainsi une prédominance indéniable sur celles de la rive nord du Saint-Laurent. La prolongation du rail vers Métis et les provinces Maritimes va confirmer l'avantage de la terre sur la mer.



La gare de Cacouna vers 1912 (Édition É. Rivard, Collection Richard Michaud).

La construction du chemin de fer au Bas-Saint-Laurent

Avant 1850, lorsque le fleuve Saint-Laurent se figeait sous une ample couche de glace, aucun navire n'y circulait. Seules les routes pouvaient servir au transport des marchandises et au déplacement des voyageurs entre les différents endroits. Comme les chemins étaient de qualités variables et presque inutilisables en période de dégel, la construction d'une voie ferrée pouvait éliminer tous ces inconvénients.

Au cours des années 1840, on entreprit les premières démarches et explorations dans la région car des hommes d'affaires

Le poème suivant explique bien par quels moyens différents le citadin se rendait à la campagne:

Kamouraska

*Dans la cité de Montréal,
Tel qu'un brûlant cratère,
Du soleil le feu tropical
Embrasait l'atmosphère.
Combien, pensais-je, on est heureux
De respirer la brise!
J'y rêvais, comme les Hébreux
À la terre promise.
Soudain je dis Eureka!
Allons à Kamouraska.
Suivant mon projet, aussitôt
Je retiens une place
À bord d'un superbe steamboat
Et je franchis l'espace.
Québec dont le bon peuple dort,
Au lever de l'aurore,
Me reçoit dans son vaste port
Que tant d'attrait décore.
Moi, du vieux Stadacona
Je vole à Kamouraska.*

*Comme un coursier docile au frein,
Que son ardeur emporte,
La locomotive, à grand train,
Sur les rails me transporte.
Nos voyageurs à vol d'oiseau,
Un joli paysage,
Dont j'abrège ici le tableau,*

*Charme notre passage.
Bientôt on me débarqua
auprès de Kamouraska.
Bâti sur un coteau riant,
Ce gracieux village,
Domine le fleuve géant
Qui baigne son rivage.
Quand le souffle des vents ridait
La surface de l'onde,
Mon regard au loin poursuivait
Quelque nef vagabonde.
Quel peintre au moins ne croqua
Ton site, ô Kamouraska.
Des îles aux flancs rocaillieux
Où la houle s'arrête,
Préservent ce port spacieux
Des chocs de la tempête.
Dans son mouvement éternel
Ici, le flot s'élève,
Puis, sous le bras de l'Éternel,
Il laisse à sec la grève;
Mais jamais il n'attaqua
Les murs de Kamouraska!*

*D'ici j'aperçois les vaisseaux
Dont la mâture penche
Et qui, pour sillonner les eaux,
Tendent leur voile blanche.
J'admire ces steamers puissants
Dont le sombre panache,*

*Au-dessus des flots mugissants,
Dans les airs se détache.
Oh! quel beau panorama
Autour de Kamouraska!*

*L'observateur découvre ici
De gentilles brunettes,
Quelquefois des blondes aussi,
Qui ne sont point coquettes.
Du beau sexe, en ville, le fard
Rehausse la parure;
Sur ces bords il trouve que l'art
Ne vaut pas la nature.
Qui donc ne vous remarqua,
Belles de Kamouraska!*

*Touristes, joyeux amateurs
De la vague salée,
Peintres, vers ces bords enchanteurs
Prenez votre volée,
Le ciel est pur; l'eau qu'on y boit
Est exquise et limpide.
Au front des gens on aperçoit
Un air gai qui déride.
Vienne ou non le choléra,
Courez à Kamouraska!*
A. Marsais

*Kamouraska, 4 juillet 1868
Journal Le Canadien, 15 juillet 1868.*

songeaient à établir un lien entre les ports de l'Atlantique et les villes de Québec et de Montréal. En 1846, les gens du Bas-Saint-Laurent se réunirent afin d'appuyer la construction de cette ligne. Le journal *Quebec Morning Chronicle* relate les arguments de ces derniers qui voyaient là un excellent moyen de développer leur coin de pays et une bonne façon d'expédier leurs produits vers les grands marchés⁴. Relancé de nouveau en 1849, ce projet ne se concrétisa pas⁵.

Cinq ans plus tard, la compagnie le Grand Tronc proposa d'établir une voie ferrée entre Québec et Trois-Pistoles. Sa construction s'arrêta à Rivière-du-Loup et la gare y fut inaugurée officiellement en juillet 1860⁶. Ce chemin de fer, avec un train journalier pour le Bas-Saint-Laurent, fournissait aux touristes un lien plus régulier que les bateaux à vapeur de la ligne du Saguenay. De plus, la compagnie offrait aux visiteurs de Montréal et de Québec, pour la fin de semaine, des parcours «express» pour Cacouna ainsi que des voyages organisés pour passer une journée dans un endroit de villégiature. Le début de la guerre de Sécession aux États-Unis en 1861 ferma aux familles canadiennes l'accès aux stations balnéaires de la côte est américaine, soit Saratoga, Newport, etc. Ce qui obligea de nombreuses familles à modifier leurs habitudes et changer leurs destinations. Elles se joignirent aux nombreux visiteurs qui fréquentaient déjà le Bas-Saint-Laurent. Cet afflux de voyageurs profita au chemin de fer et aux bateaux de la Ligne de l'Eau Salée.



Deux jeunes dames devant la gare de Cacouna vers 1890 (Photo: Mary Tudor Montizambert, source: David Crombie).

La construction de l'Intercolonial à Cacouna

En 1867, à l'époque de la Confédération, les autorités créèrent une compagnie gouvernementale, l'Intercolonial avec mandat de construire une ligne de chemin de fer à partir de Rivière-du-Loup pour relier les Maritimes au reste du Canada. La compagnie expropria les terrains nécessaires, divisa le tracé en sec-

tions d'une vingtaine de milles et fit appel aux soumissionnaires. Cacouna était dans la première section⁷.

L'entreprise des deux frères Worthington qui décrocha le contrat s'engagea à niveler le tracé de Rivière-du-Loup à Saint-Éloi. Lors des travaux préliminaires, elle embaucha une armée de charretiers, de 200 à 300 hommes⁸, pour pelleter et charroyer de la terre afin de préparer les assises nécessaires à la pose des rails. L'équipe de cantonniers se composait d'agriculteurs de la région et de travailleurs de l'extérieur. Ces derniers campaient sur place et se ra-

vitailaient auprès des habitants du deuxième rang. Durant les travaux, ceux-ci écoulaient facilement les produits de la ferme et n'avaient plus à se déplacer pour les offrir aux hôtels ou aux villégiateurs. La rareté fit monter les prix.

Les agriculteurs du deuxième rang et du Reste virent la construction de la voie ferrée comme une source de revenu, mais ils en réalisèrent assez vite les inconvénients: leurs terres, maintenant scindées en deux morceaux, devenaient plus difficiles d'accès pour les travaux des champs et le déplacement des animaux. Des accidents survinrent ce qui obligea la compagnie à mieux clôturer. De plus elle dut installer des passages à niveau puisque les bêtes s'effarouchaient au son de la cloche et du sifflet de la locomotive à vapeur. Mais c'était le progrès! Défense d'y laisser paître les animaux... Les abords de la voie ferrée appartenaient maintenant à la compagnie l'Intercolonial et celle-ci allouait par bail la coupe du foin au plus offrant.



L'arrivée du train vers 1890. Un wagon est garé sur la voie d'évitement (Photo: Mary Tudor Montizambert, source: David Crombie).

La gare de Cacouna

Lors du dépôt des plans, les ingénieurs de la compagnie avaient ignoré Cacouna préférant placer la gare à Saint-Arsène. Les gens de Cacouna en désaccord avec ce choix exercèrent des pressions en haut lieu. Ainsi, en 1871, lors du séjour du gouverneur général du Canada, Lord Lingstar, à l'hôtel St. Lawrence Hall, le maire Benjamin Dionne, au nom du conseil municipal, insista dans son discours de bienvenue sur l'importance pour Cacouna d'avoir sa propre gare pour accueillir adéquatement l'afflux des touristes en été. De plus, il mentionna que la route du Reste, qui croisait le tracé de la ligne de chemin de fer, était une des principales routes

de sortie des paroisses de colonisation. Lord Lingstar accueillit la requête et mentionna qu'il en ferait part à qui de droit⁹.

En février 1872, le Conseil du comté de Témiscouata appuya la demande de Cacouna tout en recommandant de laisser une gare à Saint-

Arsène¹⁰. La compagnie entérina la décision et la gare de Cacouna fut construite et inaugurée en juillet. Pendant près de quatre ans, les trains de la compagnie du Grand Tronc l'utilisèrent, puis ils furent remplacés par ceux de l'Intercolonial.

La compagnie proposait, durant la belle saison, des trains spéciaux pour les gens d'affaires de Montréal et de Québec qui pouvaient descendre passer la fin de semaine, avec leurs familles, en villégiature dans la région. Le vendredi soir, l'«express» de Cacouna amenait les financiers et les ramenait le dimanche soir vers les grands centres.

Au début de l'été, la gare de Cacouna n'était pas comparable aux autres stations. De nombreuses familles anglophones, accompagnées de leurs domestiques, arrivaient avec leurs multiples malles contenant lingerie, literie, coutellerie en argent; en un mot, tout le nécessaire pour leur séjour.



Un groupe de touristes attendant un cocher à la gare de Cacouna vers 1890 (Photo: Mary Tudor Montizambert, source: David Crombie).

Souvenirs d'Andrew Dunnigan

Dès son jeune âge, son père l'envoyait «quérir» en voiture à cheval les bagages d'une famille d'estivants de Cacouna. Comme il lui manquait un peu de muscles, il dut utiliser astuces et trucs pour charger les grosses malles de voyages bardées de bois et de métal à partir du wagon. Le postillon lui donnait parfois un coup de main. À la fin de l'été, avant l'ouverture des classes, il lui fallait répéter à l'inverse la manœuvre puisque les familles quittaient Cacouna pour regagner leurs «homes».

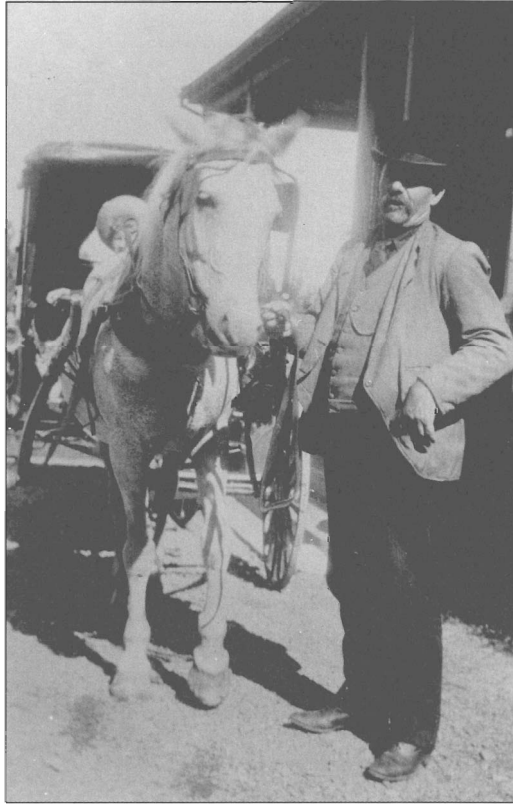
L'apparition des automobiles sur les chemins de campagne allongea le temps du parcours... En effet, à la noirceur, les chevaux s'effarouchaient facilement à la vue des lampes d'autos. Il faut dire que dans les années 1920, les animaux n'étaient pas encore habitués à ces véhicules bruyants et, à chaque rencontre, il devait descendre de la voiture pour tourner la tête des chevaux dans une autre direction¹¹.

Sur le chemin se rendant à Cacouna, la beauté de la campagne atténuait quelque peu la fatigue du voyage. À l'été 1884, une journaliste américaine, Annie Howells Fréchette, fit le trajet. Dans une de ses chroniques, elle nous fait découvrir le panorama de cette époque: (...) le chemin étant élevé, vous voyez assez loin. Vous continuez sur la route à travers de petits bois et de belles fermes qui possèdent de grandes granges et cela ferait croire aux gens de l'ouest que nous avons des récoltes formidables. Mais une meilleure connaissance du pays nous apprend que le climat en hiver n'est vraiment pas facile. Le fermier doit donc fournir un habitat chaud à tout son bétail durant la saison froide et doit prévoir des hangars et autres dépendances qui doivent être très solides... c'est pourquoi les granges servent aussi

d'étables. Un autre élément du paysage remarquable qui ajoute beaucoup de pittoresque, c'est le moulin à vent que chaque ferme possède et qui sert aux gros travaux. Il y a aussi les anciens fours extérieurs qui appartiennent soit à une famille ou à deux et qui servent à la cuisson hiver comme été... car il y a un bon nombre de bouches à nourrir dans les familles canadiennes-françaises et cela prend beaucoup de pain. On est au pays des mangeurs de pains. Toutes ces choses, nous avons beaucoup de temps pour les observer et les discuter puisque notre cheval en était un qui nous menait en ayant l'air de ne pas avancer, ce qui nous fit nous demander, à la fin, comment nous étions arrivés à destination. (Traduction libre.) Journal Quebec Morning Chronicle, 26 juillet 1884.

Certains agriculteurs de Cacouna offraient leurs services comme « taxis » et ces cochers amenaient de la gare les voyageurs vers les hôtels ou à leurs résidences d'été. Parmi leurs clients, des gens bien nantis, présidents ou directeurs de compagnie, arrivaient à bord de leurs propres wagons qui, le temps de leur séjour, étaient garés sur une voie d'évitement. Durant les années 1930 et 1940, le Canadien National, pour accommoder ses clients, garait un wagon-lit près de la gare. Au cours de la soirée, ces voyageurs munis de leurs billets montaient à bord, occupaient leurs couchettes et, tard dans la nuit, attendaient que l'*Ocean Limited* s'arrête et qu'on attache le « char » au reste du train¹².

Le chef de gare demeurait avec sa famille au deuxième étage de la bâtisse et veillait, en tout temps, à la bonne marche des opérations. Parfois un télégraphiste (agent de gare) ou un manutentionnaire (baggage master) répondait à la clien-



Un des nombreux cochers de Cacouna vers 1890 (Photo: Mary Tudor Montizambert, source: David Crombie).

tèle. Mais bien souvent la même personne pouvait accomplir tout le travail, les membres de la famille étant souvent mis à contribution. Les enfants balayaient l'entrepôt de marchandises où se trouvaient les commandes des commerçants de Cacouna. De 1935 à 1941, entre deux passages de train, l'« agent de station », Raoul Lemieux, portait régulièrement à Cacouna les télégrammes annonçant les résultats de la Bourse aux hommes d'affaires en villégiature¹³.

Dans le Bas-Saint-Laurent, les routes s'améliorant peu à peu et l'automobile gagnant la faveur des voyageurs qui ne dépendaient plus maintenant des horaires, le nombre de passagers débarquant à Cacouna comme à d'autres endroits diminua et certaines gares s'avèrent de moindre utilité. En 1963, celle de Cacouna fut démolie¹⁴. Malheureusement bien d'autres stations de chemin de fer sont disparues sous le pic des démolisseurs (Rivière-du-Loup, Saint-Pacôme, Saint-André, Saint-Arsène, L'Isle-Verte, etc.).

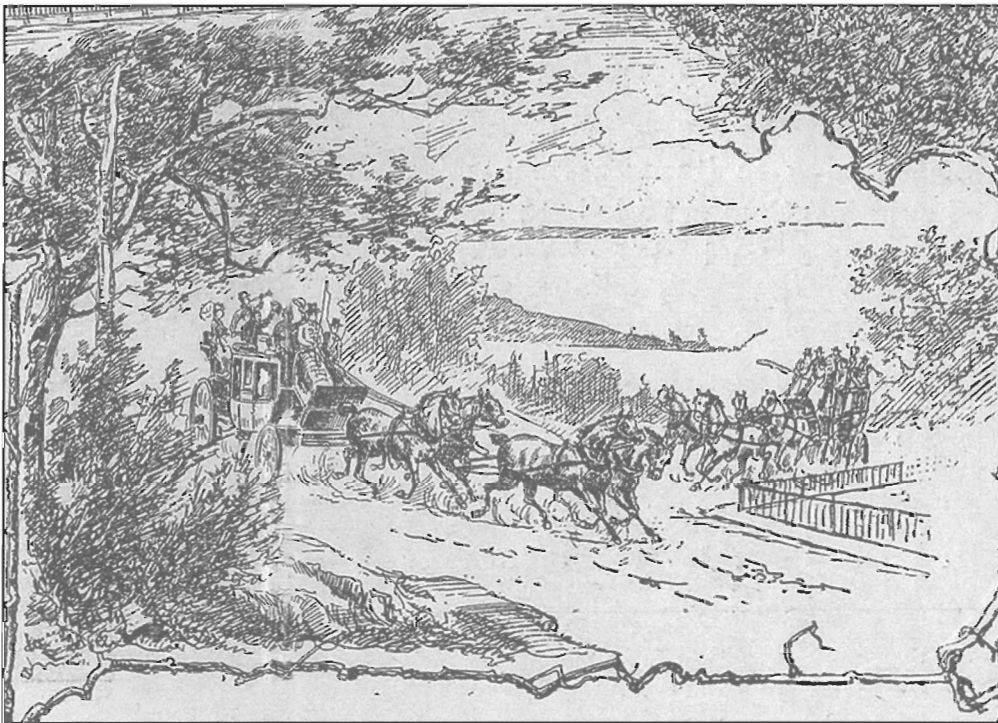


Illustration tirée du dépliant publicitaire du St. Lawrence Hall de Cacouna, 1901 (Gravure d'Eugene Haberer, Musée du Château Ramezay).

et l'Ouest. mercredi et vendredi de la

A. GABOURY,
Secrétaire
de la Compagnie des Remorqueurs.
Québec, 3 juillet 1867.

Chemin de fer
DU
GRAND TRONC.

Changement d'heure sur la division de la Rivière-du-Loup, commençant **Mardi, le 2 juillet.**

L'EXPRESS laissera la **Pointe-Lévis**, le
Mardi et Jeudi à 9,00 a m
Du à la **Rivière-du-Loup** à 2,30 p m
Malle quotidienne (excepté les Dimanches)
partira de la **Pointe-Lévis** à 12,30 p m
Du à la **Rivière-du-Loup** à 8,55 p m
Le convoi d'excursion partira de la **Pointe-Lévis** le Samedi à 3,10 p m
Du à la **Rivière-du-Loup** à 9,05 p m

RETOUR.

L'Express laissera la **Rivière-du-Loup** les
Mercredi et Vendredi à 4,00 p m
Du à la **Pointe-Lévis** à 8,30 p m
Malle quotidienne (Dimanches exceptés)
laissera la **Rivière-du-Loup** à 7,00 a m
Du à la **Pointe-Lévis** à 4,00 p m
Le convoi d'excursion partira de la **Rivière-du-Loup** les **Lundis** à 5,45 a m
Du à la **Pointe-Lévis** à 11,15 a m

C. J. BRYDGES,
Directeur-Général.
Pointe-Lévis, 3 juillet 1867.—6f

Publicité du Grand Tronc.



Une jeune dame attendant le train à la gare de Saint-Pacôme. Ce bâtiment fut construit par la Compagnie du Grand Tronc en 1859.

(Photo: Mary Tudor Montizambert, source: David Crombie).

Notes

Cet article est en partie tiré du numéro spécial du journal *EPIK* de Cacouna, *Les cinq rangs du Grand Cacouna*, publié en juillet 2001. Nous tenons à remercier Yvan Roy pour l'impression de certaines photographies ainsi que Richard Michaud pour le prêt de certaines cartes postales tirées de sa collection.

- 1 Philippe Aubert De Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1925 p. 296. Voir aussi, *Mémoires*, Québec, 1866, 565 p.
- 2 Lynda Dionne et Georges Pelletier, «Rivière-du-Loup, Une escale sur la ligne du Saguenay de 1842 à 1907», *Du Souvenir au Devenir*, La Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup, 2000, p. 11C-118.
- 3 *Ibid.*
- 4 *Journal Quebec Gazette*, 16 février 1846.
- 5 *Journal Quebec Gazette*, 2 mars 1849.
- 6 *Journal Quebec Morning Chronicle*, 2 juillet 1860.
- 7 *Journal Quebec Morning Chronicle*, 9 août 1869.
- 8 *Idem*, 26 juillet 1869. De 12h00 à 1500 hommes sont employés par les constructeurs sur les différentes sections en construction.
- 9 *Journal L'Événement*, 17 août 1871.
- 10 *Journal L'Événement*, 21 février et 11 mars 1872.
- 11 Témoignage d'Andrew Dunnigan, 2001.
- 12 Témoignages de Rober Leclerc, 1997, Joseph Daris et Antonin Lemieux, 2001.
- 13 *Recensement de 1891*, Archives nationales du Canada et témoignage d'Antonin Lemieux, 2001.
- 14 Témoignage d'Antonin Lemieux, 2001.

Les Dames Drapeau

Béatrice CHASSÉ

Elles étaient six, toutes filles du seigneur Joseph Drapeau et de son épouse, Marie-Geneviève Noël, elle-même la fille du seigneur Jean-Baptiste Noël de Tilly. Joseph Drapeau aurait bien aimé avoir un fils à qui il aurait confié la gestion de son immense fortune, mais le sort en a décidé autrement¹. Le père fut bien obligé de se contenter de sa demi-douzaine de demoiselles. Par ordre de séniorité, je vous les présente comme suit:

Marie-Josephte, née en 1785. Alors qu'elle n'avait pas encore vingt ans, Marie-Josephte épousait Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville et de Beaumouchel, grand-voyer du district de Québec. Madame d'Estimauville mit au monde quatre enfants qui parvinrent jusqu'à l'âge adulte². Nous ne retiendrons que les noms de ses deux filles: Antoinette-Léocadie et Joséphine-Éléonore. C'est dans la descendance de Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville que sont nés les deux personnages les plus célèbres de la famille: Joséphine-Éléonore d'Estimauville et Arthur Buies.

Joséphine-Éléonore d'Estimauville était la fille cadette de Marie-Josephte Drapeau et de Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville. Joséphine a fait rejaillir sur la famille une célébrité dont les sœurs Drapeau se seraient bien passées. Elle a été impliquée, ou plutôt elle s'est impliquée jusqu'au cou dans le complot pour l'assassinat de son mari, le seigneur Achille Taché de Kamouraska. C'est elle qui est l'inspiratrice du roman d'Anne Hébert intitulé *Kamouraska*. Portée à l'écran, cette œuvre demeure un des plus grands succès de la littérature et de la cinématographie québécoises. L'auteure se tient très proche de la réalité. Dans bien des cas, la romancière et poétesse n'a même pas changé le nom des personnes impliquées dans ce drame tiré de la vie réelle. Les petites tantes dont il



Le seigneur Joseph Drapeau (*Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois*, chapitre 45, p. 892).

est question dans le roman sont appelées Angélique, Luce-Gertrude et Adélaïde telles qu'elles ont vraiment existé. Nous aurons l'occasion de reparler de Joséphine-[Éléonore], la fille de Marie-Josephte et la nièce de Flavie-Angélique, de Marguerite-Josephte, de Luce-Gertrude, de Marie-Adélaïde et de Louise-Angèle Drapeau.

Arthur Buies est aussi dans la descendance de Marie-Josephte Drapeau. Fils d'Antoinette-Léocadie d'Estimauville et de William Buie, Arthur est le petit-fils de Marie-Josephte Drapeau. Il a aussi jeté le déshonneur sur la famille, mais à un degré moindre. Sa mère, Antoinette-Léocadie d'Estimauville, est décédée en Guyane Anglaise où elle avait suivi son mari pour le temps de leur installation. Avant son départ, elle avait confié ses enfants, Victoria et Arthur, à ses deux sœurs, Louise-Angèle et Luce-Gertrude Drapeau; elle avait l'intention de revenir les chercher. Mais décédée en Guyane, Antoinette-Léocadie ne revit jamais ses deux enfants qui demeurèrent sous la garde de Louise-Angèle et de Luce-Gertrude, leurs grands-tantes. Arthur Buies nous a laissé des passages déchirants au sujet de cette mère

qu'il n'a pas connue. Au moment de la séparation, Arthur était âgé de deux mois et Victoria, de trois ans. Celle-ci était née en 1837, l'année de l'accession au trône de la reine Victoria; pour cette raison, ce prénom était devenu très populaire. Nous ferons plus ample connaissance avec Victoria et Arthur plus loin dans ce récit. (Remarquons que les enfants Buies orthographiaient leur nom avec un «s» final et n'adoptèrent pas le nom de famille écossais de Buie, porté par leur père.)

Flavie-Angélique, baptisée le 8 avril 1788; se trouvait en position deux parmi les filles du seigneur Joseph Drapeau. Ne s'est jamais mariée; nous savons qu'elle résidait à Sorel avec ses sœurs au moment du drame de Kamouraska. Il nous reste très peu de renseignements à son sujet. Flavie-Angélique a suivi ses sœurs dans toutes leurs pérégrinations et il semble qu'elle ait été plus proche de Marie-Adélaïde. Elle a laissé son nom à la paroisse de Sainte-Flavie. Décédée en 1840, elle a été inhumée dans l'église Saint-Pierre de Sorel. Elle était âgée de cinquante-deux à son décès.

Marguerite-Josephte, baptisée le 11 avril 1789³. Elle se marie avec le notaire Pierre Garon en 1836 et passera une grande partie de sa vie à Rivière-Ouelle où son mari pratiquait le notariat. Marguerite-Josephte est la seule parmi les quatre sœurs Drapeau qui se sont mariées qui soit décédée avant son époux. Elle a presque toujours vécu en dehors du groupe formé par les autres Dames Drapeau, veuves ou demeurées célibataires. D'ailleurs, Marguerite-Josephte en avait plein les bras avec les dix enfants de son époux, veuf en première noce d'Anne-Priscille Ouellet⁴. Même si elle a eu peu de relations avec ses sœurs, elle a gardé avec sa famille des liens affectueux, comme le prouve sa lettre datée du 3 janvier 1850. Dans cette missive écrite de Rimouski, l'épistolière dicte ses dernières volontés et fait de ses

quatre sœurs ses légataires universelles⁵, Flavie-Angélique étant décédée en 1840. Il est évident que Marguerite-Josephite n'avait aucun talent pour les affaires et ses sœurs ne lui ont jamais donné de procuration lui confiant le mandat d'administrer les biens de la famille. Nous croyons même qu'elle n'avait pas de talent du tout; sa lettre du 3 janvier 1850 démontre qu'elle maîtrisait très mal le français. Cette sœur qui avait vécu une bonne partie de sa vie à Rivière-Ouelle a passé ses trois dernières années chez les Dames de la Charité de Québec, où elle avait trouvé refuge pour soigner une longue maladie qui devait l'emporter en 1861. C'est en ces termes que Luce-Gertrude Drapeau-Casault faisait l'annonce de ce deuil à son petit-neveu, Arthur Buies: *«Elle est morte comme elle avait vécu en bonne chrétienne et après avoir reçu tous les Sacrements et les Consolations de la Religion. Elle est heuseuse»*⁶.

Après le décès de Flavie-Angélique en 1840, il nous restera à suivre le destin des quatre autres soeurs Drapeau nommées Marie-Josephite, Luce-Gertrude, Marie-Adélaïde et Louise-Angèle.

Luce-Gertrude, baptisée le 15 novembre 1794. Même si elle arrive en position quatre dans la famille, Luce-Gertrude est certainement la personnalité la plus forte parmi les six sœurs Drapeau. Avec une fille comme elle, son père n'avait pas besoin de garçon. Elle a commencé à faire l'administration des seigneuries Drapeau, du vivant de sa mère, alors qu'elle était âgée de seulement 20 ans. Sous la gouverne maternelle, elle a appris à recourir aux grands moyens, c'est-à-dire à tenter des poursuites judiciaires, pour défendre le patrimoine familial⁷. La plupart du temps, la famille est sortie gagnante de ces poursuites, comme ce fut le cas dans l'affaire du «Township Hamilton», ou seigneurie de «L'Anse-aux-Coques».

À cette époque-là, Kamouraska était très apprécié comme centre de villégiature. Les seigneuses Drapeau, qui habituellement vivaient à Québec, y firent plusieurs séjours. Ces vacances kamouraskoises auraient favorisé les

rencontres romanesques. Les seigneurs Taché recevaient au manoir les élites intellectuelles et sociales de Québec. On y faisait de somptueuses réceptions et on organisait des pique-niques dans les îles de l'archipel de Kamouraska⁸. Achille Taché, le jeune héritier de la seigneurie et le notaire Thomas Casault, veuf d'Élizabeth Taché, faisaient partie de ces élites. Toutes ces magnifiques réceptions se soldèrent par trois mariages dans la famille Drapeau. En juillet 1834, Joséphine-Éléonore d'Estimauville épousait le jeune seigneur, Achille Taché, alors qu'elle n'avait pas encore ses dix-huit ans⁹. Le nouveau couple s'installa au manoir de Kamouraska et on peut imaginer les festivités, les bals et les pique-niques qui se sont succédés pendant cet été de 1834. Personne évidemment ne pouvait prévoir le destin tragique que l'avenir réservait au jeune couple, seulement cinq plus tard. Quant à Luce-Gertrude, elle convolait pour la première fois, en 1835, à l'âge de quarante et un ans. Son mari, Thomas Casault, âgé de quarante-huit ans, était veuf d'Élizabeth Taché dont il n'avait pas eu d'enfant. Les époux demeurèrent à Kamouraska où le notaire Casault pratiquait sa profession. Puis, Marguerite-Josephite, âgée de 47 ans, épousait en 1836, le notaire Pierre Garon. Elle quittait alors le groupe familial pour vivre avec son époux à Rivière-Ouelle (voir la notice précédente). Les sœurs Drapeau allaient se souvenir très longtemps de ces étés de Kamouraska.

Luce-Gertrude restera toute sa vie le poteau de sa famille, incluant ses sœurs, ses neveux et petits-neveux. Son union avec le notaire Casault ne fut pas de longue durée. Son époux, décédé le 12 septembre 1837, laissait une veuve sans enfant, après moins de trois ans de mariage¹⁰. Tout le reste de sa vie, Luce-Gertrude s'appliqua à diriger les affaires des seigneuries héritées de son père et de sa mère. Elle le fit certainement avec une grande compétence... et une grande parcimonie. Luce-Gertrude était bien la fille de son père. Ses sœurs ne lui contestèrent jamais son rôle dans l'administration du bien familial. Elle veilla à ce qu'aucun membre de sa famille ne soit «à la

gêne». Même sa nièce, Joséphine-Éléonore d'Estimauville, et son petit-neveu, Arthur Buies, les deux moutons noirs de la famille, ne furent pas exempts de ses «largesses».

Marie-Adélaïde. Née en 1796. C'est «la petite tante Adélaïde» dont il est question dans le roman d'Anne Hébert. On a souvent confondu le nom de Marie-Adélaïde avec celui de sa fille appelée «Marguerite-Adélaïde».

C'est Marie-Adélaïde qui a fait preuve du caractère le plus indépendant vis-à-vis de sa famille. En 1828, elle épousait Augustin Kelly, fils d'un charretier de la ville de Québec. Rompant avec une tradition chez les Drapeau, elle s'alliait avec une famille pauvre et sans influence. En 1829, elle mettait au monde une fille prénommée Marguerite-Adélaïde. Celle-ci deviendra plus tard l'épouse d'Ulric-Joseph Tessier, avocat, docteur en droit, sénateur et juge. C'est grâce à Marguerite-Adélaïde, appelée familièrement Adèle¹², que les seigneuries de Rimouski vont passer dans la famille Tessier.

Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly allait demeurer à Sorel après son mariage. À la mort de son époux survenue en 1831¹³, elle prenait seule la responsabilité du commerce que possédait Augustin Kelly, à Laval. Cette veuve de 35 ans, mère d'une fille, semble s'être acquittée de ses obligations avec compétence. Même si l'on sait très peu de choses au sujet de Marie-Adélaïde pour les années de 1831 à 1837, on n'a aucune preuve qu'elle ait eu des difficultés pour factures impayées ou autres complications liées à la poursuite de ses affaires. En 1837, elle reçoit chez-elle, à Sorel, ses trois sœurs, sa nièce et les petits-enfants. La tante Marie-Josephite Drapeau-d'Estimauville et sa fille, Joséphine-Éléonore, les enfants de celle-ci, Lucien et Ivanhoé, les tantes Louise-Angèle et Luce-Gertrude Drapeau-Casault qui vient de perdre son époux, s'amènent effectivement à Sorel où elles vont demeurer chez leur sœur Marie-Adélaïde, veuve Kelly. Nous retrouvons tout ce groupe au moment de l'assassinat d'Achille Taché, seigneur de Kamouraska, par George Holmes,

l'amant de Joséphine-Éléonore d'Estimauville. Après le drame, c'est Marie-Adélaïde qui accompagne sa nièce, accusée de complicité pour meurtre, à la prison de Montréal. Le remous, causé par le drame de Kamouraska, eut l'effet d'un déclencheur pour toute la famille Drapeau. Marie-Adélaïde quitta alors Sorel pour venir vivre en permanence avec ses sœurs qui demeureraient ordinairement à Québec. C'est là qu'elle allait mourir, entourée de sa fille, Marguerite-Adélaïde Kelly alias Adèle, de son gendre, Ulric-Joseph Tessier et de ses petits-enfants. Elle avait soixante-treize ans à son décès survenu le 26 septembre 1869.

Louise-Angèle. Née en 1799, c'est la plus jeune des sœurs Drapeau. On sait peu de choses de Louise-Angèle, sinon qu'elle a toujours vécu dans l'ombre de Luce-Gertrude. Elle a fait plusieurs séjours au manoir Saint-Germain-de-Rimouski avec Marie-Adélaïde et Luce-Gertrude. Elle a pu avoir une grande influence sur les enfants Victoria et Arthur Buies, influence positive et surtout négative. On sait qu'Arthur Buies ne ménageait pas ses tantes! Mais cela n'explique pas tout le silence qui entoure le nom de Louise-Angèle. Serait-ce le seul fait qu'elle n'ait pas été mariée, qu'elle ait été vieille fille comme on le disait au temps où on ne valorisait que la maternité? Louise-Angèle aura au moins donné son nom à la paroisse de Sainte-Angèle. Ulric-Joseph Tessier dans ses *Mémoires particuliers* nous a laissé des éloges au sujet de Catherine Drapeau, la sœur du seigneur Joseph Drapeau, et au sujet de Marie-Adélaïde Drapeau, sa belle-mère. Cependant, à la mort de Louise-Angèle, le 8 août 1876, Ulric-Joseph Tessier écrit ce témoignage plutôt laconique:

Nous avons appris la mort de la tante de ma femme, Demoiselle Louise-Angèle Drapeau décédée à St-Michel (de Bellechasse) ce jour-là à l'âge de 77 ans. Il m'a fallu monter là avec ma femme, Ulric et Jules: le service funéraire a eu lieu à St-Michel et l'inhumation a eu lieu dans mon caveau du cimetière Belmont à Ste-Foy. Cette Dame a fait son testament

*devant Mtre Sirois notaire [...] la grosse somme de sa fortune est léguée à ma femme*¹⁴.

Maintenant que les présentations sont faites, on peut interroger les Dames Drapeau sur quelques points essentiels dans le déroulement de leur vie. Quelles ont été leurs réactions après le meurtre du seigneur Taché à Kamouraska? Quelle a été leur influence dans l'éducation de Victoria et d'Arthur Buies? Il sera aussi intéressant de savoir les résultats de l'action de Luce-Gertrude dans les seigneuries de Rimouski, comme la construction du manoir Saint-Germain et du moulin de Sainte-Luce. Puis comment a été fait le partage de l'héritage de la famille Drapeau entre les neveux et petits-neveux?

Il est certain que les Dames Drapeau ont occupé une large part dans la vie sociale de leur époque. De la mort de leur père, en 1810, jusqu'à la mort de Luce-Gertrude, en 1880, ces Dames ont fait partie de la vie mondaine, cléricale et charitable du XIXe siècle. Les signatures que l'on relève sur le contrat de mariage de Joséphine-Éléonore d'Estimauville avec le seigneur Achille Taché de Kamouraska démontrent qu'elles savaient s'entourer des personnalités les plus influentes de la ville de Québec. Sur ce document, apparaissent les noms de «*André-Rémi Hamel, Écuyer, avocat général, de son Honneur René-Édouard Caron, Écuyer avocat et maire de cette ville, d'Hector-Simon Huot et John Duval, Écuyers, avocats et membres du Parlement de cette Province, ses amis et de Frédérick-Henri d'Estimauville, Écuyer, [cousin de la mariée]*»¹⁵.

Dans les campagnes, les Dames Drapeau étaient le point de mire des habitants de leurs seigneuries. On les croyait immensément riches. Qu'en était-il vraiment de cette richesse? Elles n'ont certainement jamais manqué d'argent, grâce aux qualités administratives de Luce-Gertrude, la digne fille de son père. Il faudra voir dans un article subséquent en quoi consistait réellement le patrimoine de la famille légué par le seigneur Joseph Drapeau. Les habitants ont-ils exagéré lorsqu'ils parlaient de la fortune de leurs seigneuresse?

Notes

- 1 Paul-Henri Hudon, «Les Drapeau et les filles du seigneur Joseph Drapeau» dans *L'Estuaire généalogique*, no 73, printemps 2000, p. 8s. Nous apprenons par les recherches de P.-H. Hudon que le seigneur Drapeau a eu aussi quatre garçons et qu'ils sont décédés en bas âge.
- 2 *Ibid.*, p. 8-19. Nous utilisons les statistiques vitales, c'est-à-dire les dates de naissance, de mariage et de décès rapportées dans le travail de M. Hudon. Cet auteur a fait une recherche minutieuse dans les registres d'état civil. Nous pouvons le constater par tous les renseignements qu'il donne en mentionnant les noms des personnes qui assistaient à cet événements (naissances, mariages et décès). Nous n'avons aucune raison de douter de la qualité des recherches effectuées par Paul-Henri Hudon.
- 3 PRDH, voir sous Marguerite-Josephte Drapeau, no 628.614.
- 4 Paul-Henri Hudon, *op. cit.*, page 14.
- 5 Annexée à son testament, la lettre de Marguerite-Josephte est datée du 3 janvier 1850. Quant au testament, il a été passé devant le notaire Cinq-Mars le 22 mars 1856. Voir à cette date, aux ANQQ, les archives du notaire Cinq-Mars.
- 6 Luce-Gertrude Drapeau à Arthur Buies, 22 mars 161, publiée par Francis Parmentier dans *Arthur Buies, Correspondance (1855-1901)*, p. 65.
- 7 Céline Cyr, «Marie-Geneviève Noël» dans *DBC*, VI, p. 603.
- 8 Collaboration avec Éveline Bossé, «Pascal Taché» dans *DBC*, VI, p. 827.
- 9 Contrat de mariage de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, 15 juillet 1834, ANQQ, notaire Glackmeyer, no 243.
- 10 P.-G. Roy, *La famille Taché*, p. 29.
- 11 James H. Lambert, «Jean-Baptiste Kelly» dans *DBC*, VIII, p. 506.
- 12 Testament olographe d'Adèle Kelly-Tessier, 3 septembre 1884, ANQR, coll. Ulric-Joseph Tessier, P1/2-4/37.
- 13 Extrait mortuaire d'Augustin Kelly, 4 août 1831, inv. analytique du fonds Ulric-Joseph Tessier, p. 15.
- 14 Ulric-Joseph Tessier, *Mémoires particuliers et 1858 à 1871*, publié par Jean Cimon dans *Ulric-J. Tessier, bourgeois de Québec*, p. 150.
- 15 Contrat de mariage de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, (voir note 9).

Histoire oubliée

Une étrange odyssée... des Madelinots s'établissent sur l'île Nepawa¹ (Abitibi) en 1941²

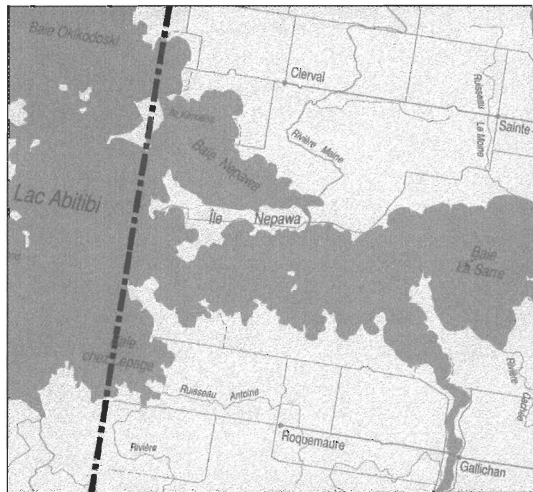
Pierre COLLINS

Afin de mieux comprendre ce «déplacement» insolite, il faut se rappeler que la vie aux Îles-de-la-Madeleine n'a jamais été facile et qu'à plusieurs occasions des familles ont dû quitter l'archipel pour venir s'établir sur le «continent»³.

Eugène Gagné trace un sombre portrait de la situation économique de nombreux Madelinots encore affectés au début des années quarante par les conséquences de la crise économique des années trente:

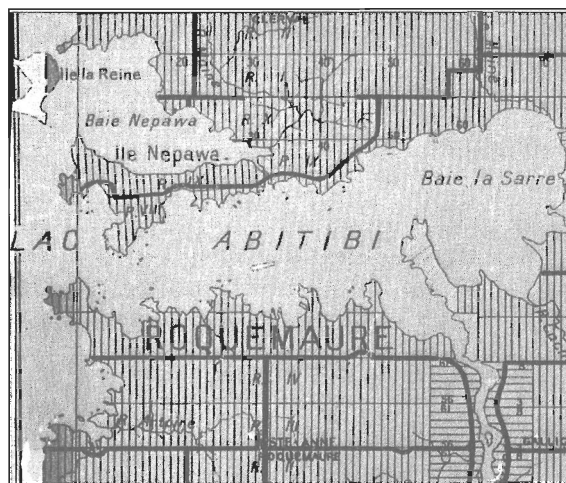
La pêche y est l'industrie principale, l'agriculture n'étant qu'un à-côté [...] une pêche intermittente, ordinairement mal rétribuée, soutenue par une culture restreinte et ingrate [une forêt à peu près inexistante] une population tassée comme au Japon (230 au mille carré), sous un climat rigoureux voilà ce qui explique la médiocrité dans laquelle vivent les trois quarts des insulaires. Mal logés, sous-alimentés, ils sont beaucoup affectés par la tuberculose⁴. La détresse est telle qu'après le sombre hiver 1940-41 pendant lequel la Croix-Rouge a dû distribuer des secours Messieurs les Curés de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée ont lancé un nouveau cri qui a été entendu cette fois par le gouvernement provincial⁵.

Il sera donc décidé de regrouper les «demandeurs d'établissement» sur l'île Nepawa en Abitibi plutôt que de les disperser en Gaspésie. Mais pourquoi donc avoir choisi l'île



de Nepawa située sur le lac Abitibi, à l'autre bout de la province de Québec? Un journaliste de *L'Action catholique* nous le révèle:

Ce qui a déterminé le ministère de la Colonisation à choisir l'île de Nepawa pour y établir ces [...] familles venues des Îles-de-la-Madeleine c'est qu'on a cru que cet endroit pouvait offrir plus de similitude avec la vie qu'ont connue jusqu'ici ces



Madelinots. Bien qu'habités à cultiver un petit lopin de terre, ces gens sont avant tout des pêcheurs. Le sol de l'île de Nepawa est très fertile et se prête admirablement à tous les genres de culture. La vaste nappe d'eau qui l'entoure la protège des gelées tardives au printemps et trop hâtives à l'automne, plus que nulle part ailleurs dans la province. De plus le lac Abitibi est assez poissonneux⁷.

Est-ce là la seule raison qui a motivé le ministère de la Colonisation à «transférer» si loin ce groupe de colons, c'est-à-dire supposer que l'île Nepawa et le vaste lac Abitibi seraient moins dépaysants pour ces Madelinots qu'un lotissement en pleines terres? Non, car toute cette région de l'Abitibi est alors en pleine consolidation de ses établissements⁸. Plutôt que de diriger ces familles vers des lots non groupés dans diverses régions de colonisation, le ministère de la Colonisation a décidé de «compléter»

le peuplement de cette île où déjà quelques familles s'étaient établies en 1935. Ainsi donc quatorze demandes de migration - sur les trente-trois effectuées - furent acceptées.

Un enquêteur d'expérience fut dépêché sur les lieux en fin de juillet, avec mission de les bien renseigner sur la valeur des lots mis à leur disposition et sur les avantages respectifs des 2 plans de colonisation en vigueur. Le plan provincial, à la portée de tous, leur assurait le transport, la construction et la subsistance

pour la première année; le plan fédéral-provincial, réservé aux familles nécessiteuses, leur garantissait les mêmes avantages et étendait aux quatre premières années le support de l'État. Toutes les familles ont été trouvées nécessaires, acceptables donc, sous ce rapport, par le dernier plan.

Il fallait aussi s'enquérir si les qualités morales et physiques des aspirants offraient des garanties suffisantes de succès. Toutes les familles furent visitées. Quelques-unes remettaient leur projet à l'an prochain, d'autres n'avaient pas toutes les aptitudes requises. Quatorze d'entre elles étaient prêtes et ont supporté victorieusement les épreuves morales et médicales auxquelles elles ont été



Vue du futur village de Sainte-Anne-de-Roquemaure, 1934 (Société historique de la Côte-du-Sud: Fonds Maurice Proulx, F104/7/3/4/1).

soumises.

Vite on vendit animaux et immeubles qu'on ne pouvait amener avec soi; on emballa lingerie et mobiliers et, en honnêtes gens, on solda ses petites dettes.

Un mois plus tard, soit le 5 septembre, les 14 familles, comprenant en tout 104 personnes, quit-

taient îles, parents et amis, pour s'expatrier en Abitibi à 1200 milles de distance⁹.

Qu'espérait-on pouvoir faire de ces anciens pêcheurs et journaliers sur cette île lointaine? Non pas des agriculteurs réguliers mais plutôt des cultivateurs maraîchers ou jardiniers! En effet «profitant de conditions climatiques particulières, dues à l'environnement de l'eau, et des avantages d'un sol riche et meuble

comme des marchés locaux, nos Madelinots sont donc devenus des horticulteurs»¹⁰.

Voilà donc succinctement racontée l'étrange odyssée de ces Madelinots.



Première maison en bois rond à Sainte-Anne-de-Roquemaure, 1934 (Société historique de la Côte-du-Sud: Fonds Maurice Proulx, F104/7/3/4/3).



Établissements d'Albert Hyppolite Poirier à l'île Nepawa, 1942 (Société historique de la Côte-du-Sud: Fonds Maurice Proulx, F104/7/4/9/1).

Notes

- 1 L'essentiel de cet article a été élaboré à partir de quatre textes écrits par Eugène Gagné «chef de service de l'établissement des colons» parus dans *Le Canada français en 1942 et 1946*; le premier article s'intitule: «Les Madelinots et la colonisation» (mars 1942), le second: «Les Madelinots en colonie» (mai 1942) le troisième: «Les pêcheurs madelinots en pays de colonisation» (décembre 1942) enfin, le quatrième: «Un essaim de Madelinots» (mai 1946). La revue *Le Canada français* était publiée par l'Université Laval sous l'égide, à ses débuts, de la Société du Parler français du Canada; elle a paru de 1918 à 1946 (juin); *La revue de l'Université Laval* l'a remplacera cette même année 1946 (septembre).
- 2 L'île Nepawa est située sur le grand lac Abitibi qui s'étale à la fois au Québec et en Ontario (voir carte). L'île Nepawa d'une superficie de 9 km² environ constitue selon la Commission de

toponymie de la province de Québec un hameau rattaché à la municipalité de Clerval (voir Nepawa sur le site Internet de la Commission de toponymie). Un pont couvert construit en 1946 relie l'île à la terre ferme (voir l'image et sa description sur le site Transports Québec filière Abitibi-Témiscamingue dossier Pont de l'île, Clerval). «*Certains pensent que Nepawa, d'origine amérindienne, signifierait où l'on campe en passant, tandis que d'autres y voient plutôt le sens de grande île...*» (Commission de toponymie); mais selon Eugène Gagné «*Nepawa est un nom sauvage qui, selon les indigènes signifie «ressemblant à un ours»*» (*Le Canada français*, mai 1942 p. 724).

- 3 Pierre-Maurice Hébert dans son livre *Les Acadiens du Québec* (Montréal, Éditions de l'Écho, 1994) décrit en détail la «diaspora» des Acadiens à travers le Québec depuis 1755; les pages 337 à 342 concernent les Acadiens (incluant évidemment les Madelinots) qui se

sont installés dans le canton Roquemaure; la colonisation de l'île Nepawa s'inscrit dans ce mouvement d'appropriation de nouvelles terres dans l'Abitibi, les rangs VIII et IX du ccanton Roquemaure constituant l'Île Nepawa. Toute cette expérience de colonisation essentiellement pour les rangs 2 à 5 incl.) a été relatée par Donat Noiseux dans une brochure illustrée publiée en 1942 par le ministère de la Colonisation de la province de Québec intitulée *1933-1943 Dix années de colonisation à Ste-Anne-de-Roquemaure*. Quant à Eugène Gagné dans son premier article concernant les Madelinots en Abitibi, il décrit brièvement les divers essais (réussis ou ratés) de colonisation par des groupes de Madelinots dans la province de Québec; l'auteur en fait a résumé le chapitre «Émigration» du livre de Paul Hubert intitulé *Les Îles de la Madeleine et les Madelinots* publié en 1926.

- 4 Eugène Gagné «Les Madelinots et la

- colonisation», *Le Canada français*, mars 1942 p. 510 et 511. Émile Benoist dans *Le Devoir* du 5 novembre 1941 (p. 1) parle plus précisément des conditions de vie de ceux qui allaient partir pour l'île Nepawa: «j'ai visité, à la veille de leur départ des Îles, dans leurs pauvres cabanes, quelques-unes des familles qui s'expatriaient. La plupart des hommes avaient depuis longtemps, n'en n'ayant plus les moyens, ne possédant plus ni barques ni agrès, cessé de pratiquer la pêche, subsistant tout juste avec les maigres produits, pommes de terre et quelques légumes, d'un lopin de terre d'ailleurs mal cultivé, les moins démunies possédant une vache tuberculeuse et parfois quelques autres animaux guère plus reluisants. Ces gens, en hiver, n'avaient pour chauffer leurs cabanes que des sarments glanés ici et là, pris à la dérobée, sans la permission du propriétaire, dans un boqueteau du voisinage. Car, aux Îles, terres déboisées, sans combustible, qui doivent importer le charbon mou de Pictou ou de Sydney, le moindre sarment a de la valeur, c'est un bien qui s'apprécie, que personne n'abandonne au glanage».
- 5 *Ibid.*
- 6 *Ibid.*
- 7 Anonyme, «14 familles de Madelinots s'établissent en Abitibi», *L'Action catholique*, 8 septembre 1941, p. 3 et 6 (à noter une photo du groupe à la page 3.) Émile Benoist dans *Le Devoir* du 5 novembre 1941 (p. 1) a écrit ceci: «Le lac Abitibi est une petite mer d'eau douce mais très poissonneuse qui leur rappellera le pays qu'ils ont quitté et qu'il leur permettra de ne pas abandonner complètement leur ancien métier de pêcheurs».
- 8 «Tout au long des années 1940, le ministère de la Colonisation poursuit trois objectifs en vue d'assurer la permanence des établissements créés [...] tout n'est pas fait lorsqu'on a réussi à implanter une famille sur un lot de colonisation; il faut l'y maintenir, assurer la permanence de son établissement et pour cela, l'organiser en vue de son avancement agricole. En 1940, l'implantation de nouvelles familles de colons-agriculteurs en Abitibi-Témiscamingue est à toute fin pratique terminée», sous la direction d'Odette Vincent *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, collection: «Les régions du Québec», p. 250. À noter à la page 251 de cet ouvrage il est écrit «Ensuite à partir de 1943, des Madelinots peupleront la grande île de Nepawa du lac Abitibi», en fait c'est à partir de 1941.
- 9 Eugène Gagné, «Les Madelinots et la colonisation», *Le Canada français*, mars 1942, p. 516 et 517. Le plan «fédéral-provincial» dont il est question assurait un budget de 1 000 dollars à dépenser sur une période de quatre années. Ce crédit pourvoyait aux frais de transport, à la construction de bâtiments, à l'achat d'un cheptel et d'un roulant élémentaire ainsi qu'à la subsistance partielle des colons. Sur le déplacement des familles madelinotes, en septembre 1941, on pourra consulter les articles de journaux parus dans *Le Soleil* (9 septembre p. 5 (photo) et 13 septembre p. 22) et dans *L'Action catholique* (8 septembre p. 3); cette migration est décrite d'une manière plus personnalisée, plus littéraire dans une série d'articles («ici l'Abitibi») de Gabrielle Roy publiés dans le *Bulletin des Agriculteurs* (voir les numéros de novembre 1941 et de février 1942). Malgré les difficultés d'adaptation à leur nouvel environnement, il semble bien que l'on ait vite perdu la nostalgie des Îles-de-la-Madeleine; en effet Eugène Gagné rapporte qu'à la question: «Vous êtes-vous ennuyés des Îles, de la pêche et de la mer? La plupart diront «on y a pas pensé» et d'ajouter Azade Poirier «nous n'avons pas laissé grand chose hormis nos parents et amis. La mer n'a pu nous faire vivre, nous allons défricher la bonne terre»; ce même Azade Poirier avait eu cette expression en découvrant l'île Nepawa: «De la belle tai (terre) et du beau bois». En mai 1942, une deuxième vague de Madelinots, encouragée par la première, s'installera sur l'île, sur le littoral avoisinant ainsi qu'à Sainte-Anne-de-Roquemaure; à l'automne 1945, Mgr Desmarais érigea l'île et son prolongement en mission à laquelle il donna le nom de Sainte-Madeleine, en l'honneur des Madelinots. Même s'il y a des abandons de lots dans cette mission (surtout en 1943), la plupart des Madelinots s'y installeront définitivement; aujourd'hui l'île Nepawa fait partie de la municipalité de Clerval.
- 10 Eugène Gagné, «Un essaim de Madelinots», *Le Canada français*, mai 1946, p. 674. D'après l'auteur cette activité agricole (vente de légumes) était assez lucrative pour certains producteurs (entre 500\$ à 600\$ en 1944).

Étude démographique de la population de Rimouski 1701-1750

Georges DESROSIERS

T ravaillant depuis quelques années à faire l'histoire des Desrosiers du Bas-Saint-Laurent, à mesure que mes recherches progressaient, confrontant ce que je découvrais avec ce que rapportaient les historiens et les démographes, depuis Charles Guay et Raoul Blanchard jusqu'aux plus récents¹, j'avais la nette impression que les données qu'on présentait sur le nombre d'habitants dans la première moitié du XVIII^e siècle étaient sous-estimées. Ainsi Blanchard affirmait en 1935 dans *L'est du Canada français* qu'en 1718 il n'y avait que trois familles établies à Rimouski alors que de fait il y en avait sept, soit plus du double. Poursuivant sa description, il fixait le nombre d'habitants en 1765 à seulement 72, tandis que Guay soixante années plus tôt donnait ce même chiffre de 72 pour 1758, ce qui m'apparaissait contradictoire du fait qu'on présentait la même donnée à sept années d'intervalle. En plus aucun de ces deux auteurs n'expliquait comment il en était arrivé à ce chiffre. Cela m'a stimulé à une analyse détaillée des données disponibles pour en arriver à une estimation la plus juste possible.

Durant cette période, il n'y a eu aucun recensement officiel de la population. Le

seul décompte a été *l'Aveu et dénombrement* du seigneur Pierre Lepage à l'intendant Bégon en 1724. Ce rapport fournit une information sur les terres seigneuriales et les terres concédées (la dimension, l'aire cultivée, les habitations) avec le nom du propriétaire sans indiquer cependant s'il réside ou non sur sa terre, ni les noms des autres personnes, femmes, enfants, engagés qui habitent avec lui. En plus de cet instrument incomplet, le document le plus élaboré reste le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures ouvert en 1701 qui, lui aussi, présente d'importantes lacunes à cause du fait que le prêtre missionnaire qui desservait la paroisse n'y venait que quelques fois par année pour des périodes assez courtes. Par exemple, pour Louis Desrosiers (né vers 1719, décédé vers 1780), le seul fils de l'ancêtre Michel à avoir transmis le patronyme dans la région, il n'y a pas d'actes de bap-

tême, de mariage et de sépulture inscrits dans le registre. C'est seulement par les actes de baptême de ses enfants et par quelques actes notariés qu'on peut retracer les étapes de sa vie. On doit aussi tenir compte du fait que le missionnaire lorsqu'il se rendait à Rimouski pouvait s'arrêter à L'Isle-Verte et à Trois-Pistoles à partir des années 1720 et y pratiquer des actes qu'il inscrivait parfois dans le registre de Rimouski sans toujours faire mention du lieu d'origine. Ce fut le cas pour les Côté et les Dumont. On constate aussi des absences d'inscription sur une longue période de mai 1767 à juin 1774, soit près de sept ans².

C'est en combinant les actes de la paroisse avec ceux des paroisses d'où venaient les premiers habitants de Rimouski, et avec les contrats notariés, et dans certains cas avec les délibérations du Conseil souverain qu'on peut reconstituer la

population. Pour retracer les mouvements des habitants, deux répertoires ont été régulièrement consultés: celui de Charbonneau et Légaré³ et celui de Tanguay⁴.

Les données sont présentées dans six tableaux. Les tableaux de 1 à 4 fournissent la liste des chefs de famille, l'année probable de leur arrivée à Rimouski, la



Une grande famille québécoise! (UQAR, Collection Lionel Pineau).

première inscription dans le registre paroissial, le nombre de personnes par ménage, le lieu de naissance du chef de famille, le nom de l'épouse et le nombre total de ménages et d'habitants pour les années 1701, 1724, 1734 et 1750. Le tableau 5 présente les épouses entre 1696 et 1750, l'année probable de leur arrivée à Rimouski, leur lieu de naissance, la date et le lieu de leur mariage, le nom de leur époux. Enfin, le tableau 6 présente la répartition quantitative des naissances des époux et des épouses selon le lieu d'origine et des mariages selon le lieu de la célébration.

L'établissement du nombre d'enfants par ménage à chacune des quatre années retenues a présenté une difficulté particulière du fait de l'absence d'inscription de plusieurs naissances et décès. Pour surmonter cette difficulté, il a fallu faire le suivi des actes sur une longue période. En prenant de nouveau l'exemple de Michel Desrosiers, on constate que des 16 enfants nés entre 1716 et 1742 qu'on a pu retracer, 8 se sont mariés, 2 sont restés célibataires, 6 n'ont laissé aucune trace après leur baptême. Compte tenu que la mortalité infantile était élevée à cette époque dans tous les pays, je les ai classés comme décédés en bas âge⁵.

On trouve dans le registre paroissial le nom de personnes présentes à un acte de baptême ou de mariage sans trace d'eux par la suite. Je les ai considérés comme des gens de passage et je ne les pas inclus dans le décompte. Ainsi j'ai pu en retracer 9 entre 1696 et 1724, 9 entre 1724 et 1734 et 12 entre 1734 et 1750. Dans un recensement, une partie aurait pu être incluse. De la population amérindienne, seuls ceux qui pouvaient être considérés comme sédentaires ont été retenus. On les retrouvait dans les mariages mixtes.

La population en 1701

Comme l'indique le tableau 1, entre 1696 et 1701, il n'y a encore que trois familles établies dans la seigneurie de Rimouski. Le seigneur, René Lepage, est parti de Saint-François de l'île d'Orléans avec sa famille (son épouse, son vieux père et cinq enfants) vers 1696 pour venir s'installer dans la seigneurie qu'il

avait achetée en 1694. Pierre Laurent lui aussi de l'île d'Orléans est venu peu après avec son épouse Constance Guérinette et un jeune enfant. Pierre Gosselin est arrivé en célibataire. Il a été le premier à contracter mariage à Rimouski même en septembre 1701 avec Marie Guérinette la sœur de Constance, fille de François Guérinette et de Constance Lepage, tante de René, qui habitaient eux aussi à l'île d'Orléans.

La population en 1724

En 1724, la colonie comptait 60 habitants répartis en 10 ménages. Elle a quadruplé en 23 ans. Aux trois familles pionnières s'en sont ajoutées quatre nouvelles avec Michel Desrosiers, Pierre Lepage, Étienne Pominville et Jean Moreau. Trois célibataires, Louis Laneau, Joseph Gasse et Jean Guy, fonderont une famille dans les décennies suivantes. Le cas d'Étienne Pominville, ayant épousé une Amérindienne en octobre 1718, met en relief les relations des premiers habitants blancs avec les Amérindiens de la région. On constate que ces relations ont dépassé les simples échanges commerciaux. Le zèle apostolique du missionnaire a mené à des mariages, des baptêmes et des sépultures dans la religion catholique. C'est ainsi que sur six mariages inscrits au registre de Rimouski durant cette période, on a pu compter deux mariages entre Amérindiens et un mariage mixte. Sur 60 baptêmes, il y en a eu 14 d'Amérindiens et une sépulture sur cinq. Parmi les nouveaux propriétaires, le ménage d'Étienne Chicot est plus difficile à identifier. Le nom Chicot apparaît pour la première fois dans un acte de baptême daté du 16 juin 1723 dans lequel est mentionnée la présence de «*la bonne femme Chicot*». C'était vraisemblablement son épouse, mais on n'en a pas la certitude. Son nom est mentionné pour la première fois dans *l'Aveu et dénombrement* de 1724 comme propriétaire. Par la suite, il n'est fait mention de lui dans les actes de la paroisse qu'à son décès le 19 avril 1735. Le nom de Louis Laneau apparaît dans le registre paroissial comme parrain à un baptême le 10 février 1712 et le 31 mai 1733, et comme propriétaire dans *l'Aveu et dénombrement* en 1724.

Des propriétaires mentionnés dans *l'Aveu et Démembrement* de 1724, au moins deux, Pierre Joseph dit Langoumois et François Testour ne semblent pas avoir occupé leur domaine et avoir vécu à Rimouski⁶. Deux décès de pionniers surviennent durant cette période: le seigneur René Lepage en 1718 et son père, le patriarche Germain en 1723 à l'âge de 101 ans.

La population en 1734

En dix ans, la population est passée de 60 à 84 habitants et le nombre de ménages a presque doublé. Des 11 ménages présents en 1724, trois sont disparus ou ont quitté la région, mais 11 nouveaux se sont ajoutés. La famille Gosselin qui avait compté jusqu'à huit enfants vivants en 1725 fut décimée, à partir de 1726 avec le décès du père⁷, suivi d'un fils en 1727 et de trois autres et de la mère en 1733. Jean Guy décède accidentellement en 1727, deux ans après son mariage. Sa veuve Marie Moreau épouse un habitant de Kamouraska et s'y installe. Jean Moreau et Marie Rodrigue, son épouse, étaient déjà déclarés décédés en octobre 1729. Pierre-Joseph, Catherine et Pierre Moreau habitaient Kamouraska. De cette nombreuse famille, seule Marie-Jeanne, épouse de Michel Desrosiers, fait souche à Rimouski. Parmi les nouveaux ménages, on compte un célibataire Toussaint Cartier appelé l'ermite de l'île Saint-Barnabé là où il s'installe.

La population en 1750

En 16 ans, la population est passée de 84 à 137 habitants et le nombre de ménages de 19 à 33. Des 19 ménages présents en 1734, cinq sont disparus, par ailleurs, 19 nouveaux se sont ajoutés. Marie-Madeleine Gagnon, veuve Lepage, est décédée en 1744. De ses trois enfants présents en 1734, d'Agathe célibataire, on ne trouve plus trace après 1734. Nicolas-Dominique et Marie-Anne se sont mariés et établis à Rimouski.

De Pierre Laurent et Constance Guérinette, on ne trouve plus trace après 1740. Leurs trois enfants, présents au foyer en 1734, se sont mariés et établis à Rimouski. D'Étienne Pominville et son épouse

Marguerite, on ne trouve plus trace après 1735. De leurs quatre enfants présents dans le ménage en 1734, Pierre et Jean-Baptiste se sont mariés et établis à Rimouski, les deux autres sont complètement absents dans le registre ou ailleurs. Étienne Chicot est décédé en 1735. Comme il a été mentionné précédemment, la seule mention d'une autre personne au foyer remonte à 1723. Jacques-Sébastien Soulard s'est déplacé vers La Pocatière avec ses enfants après le décès de son épouse en 1738. Jean Poulin est décédé le 1^{er} janvier 1750. Sa veuve Marie Gagné s'est remariée

à Rimouski le 17 janvier 1751 à Louis Laneau.

Parmi les nouveaux ménages, trois sont composés de mariages mixtes: les deux Pominville Pierre et Jean-Baptiste dont la mère était elle-même amérindienne, et Thomas Gaudin.

* * *

En 1750, j'ai pu dénombrer 137 habitants dans le territoire de la paroisse de Rimouski, ce qui représente un strict minimum compte tenu que je n'ai pas pu inté-

grer une population flottante qu'on peut saisir habituellement dans un recensement et aussi du fait que le registre paroissial, la principale source d'information, comporte des lacunes à cause des visites espacées du curé-missionnaire comme je l'ai mentionné dans l'introduction.

En partant de cela, on peut raisonnablement affirmer qu'entre 1760 et 1765, compte tenu entre autres du taux élevé des naissances, il pouvait y avoir au moins 150 habitants qui vivaient à Rimouski, soit le double de ce qui a été habituellement présenté.

Tableau 1
La population de Rimouski en 1701

Premiers colons	Arrivée probable*	Par ménage**	Lieu de naissance	Épouses
René Lepage	1696	10	en Auxerrois	Marie-Madeleine Gagnon
Pierre Laurent	1700	3	Périgueux	Constance Guérinette
Pierre Gosselin	1700	2	île d'Orléans	Marie Guérinette
	Nombre de ménages		3	
	Nombre d'habitants		15	

* L'année d'arrivée n'est qu'approximative parce qu'il n'y a pas de documents officiels l'attestant.

** Définition d'un ménage: un couple avec ou sans enfants; un veuf ou une veuve avec ses enfants ou seul; un célibataire vivant dans sa propre habitation.

Tableau 2
La population de Rimouski en 1724

Chefs de famille	Arrivée probable	Par ménage en 1724	Lieu de naissance	Épouses
Marie-Madeleine Gagnon (veuve)	1696	10	Château-Richer	—
Pierre Lepage	1696	7	Ste-Anne-de-Beaupré	Marie Trépagny
Pierre Laurent	1700	8	Périgueux	Constance Guérinette
Pierre Gosselin	1700	10	Ste-Famille I.O.	Marie Guérinette
Michel Desrosiers	1709	8	Champlain	Marie-Jeanne Moreau
Étienne Pominville	1711	4	Inconnu	Marguerite*
Louis Laneau	1711	1	Inconnu	Célibataire
Jean Moreau	1712	8	Poitiers	Marie Rodrigue
Joseph Gasse	1720	1	Lauzon	Célibataire
Jean Guy	1720	1	Montréal	Célibataire
Étienne Chicot	1722	2	Inconnu	Inconnue
	Nombre de ménages		11	
	Nombre d'habitants		60	

* Amérindienne

Tableau 3
La population de Rimouski en 1734

Nom des chefs de famille	Arrivée probable	Par ménage en 1734	Lieu de naissance	Épouses
Marie-Madeleine Gagnon (veuve Lepage)	1696	3	Château-Richer	—
Pierre Lepage	1696	12	Ste-Anne-de-Beaupré	Marie Trépagny
Pierre Laurent	1700	5	Périgueux	Constance Guérinette
Pierre Laurent (fils)	1700	4	île d'Orléans	Marie Allard
Michel Desrosiers	1709	11	Champlain	Marie-Jeanne Moreau
Paul Lepage	1710	2	Rimouski	Catherine Riou
Louis Laneau	1711	1	Inconnu	Célibataire
Étienne Pominville	1711	6	Inconnu	Marguerite ¹
Joseph Gasse	1720	4	Lauzon	Isabelle Laurent
Étienne Chicot	1722	1	Inconnu	— ²
Pierre Gagnon	1726	3	Bas-St-Laurent	Marie-Anne ¹
Jean Poulin	1726	3	Inconnu	Marie Gagné dite Bellavance
Toussaint Cartier	1728	1	France	Célibataire
Basile Gagnier	1729	4	Cap-St-Ignace	Françoise Pinau
Jean Pinau	1729	5	Ste-Anne-de-la-Pérade	Anne Chiasson
Joachim Vautour	1731	10	Montréal	Marie-Madeleine Maranda
Jacques Sébastien Soulard	1732	4	Rivière-Ouelle	Marie Gosselin
Antoine Ruest	1733	2	Basse-Normandie	Madeleine Desrosiers
Jacques Landais	1733	3	Inconnu	Marie-Charlotte Allard
		Nombre de ménages	19	
		Nombre d'habitants	84	

Amérindienne

N'ayant relevé aucune preuve de la présence d'une épouse.

Tableau 4
La population de Rimouski en 1750

Nom des chefs de famille	Arrivée probable	Par ménage	Lieu de naissance	Épouses
Pierre Lepage	1696	5	Ste-Anne-de-Beaupré	Marie Trépagny
Pierre Laurent (fils)	1700	7	St-François I.O.	Marie Allard
Joseph Laurent	1709	6	Rimouski	Louise Riou
Michel Desrosiers	1709	10	Champlain	Marie-Jeanne Moreau
Paul Lepage	1710	6	Rimouski	Catherine Riou
Louis Laneau	1711	1	Inconnu	Célibataire ¹
Nicolas Lepage	1713	4	Rimouski	Madeleine Riou
Pierre Pominville	1719	3	Rimouski	Thérèse Paul ²
Ambroise Laurent	1720	3	Rimouski	Marie-Louise Pinau
Joseph Gasse	1720	5	Lauzon	Isabelle Laurent
Germain Lepage	1721	3	Rimouski	Geneviève Riou
Pierre Lepage (fils)	1724	2	Rimouski	Véronique Riou
Pierre Gagnon	1726	4	Inconnu	Marie-Anne ²
Marie Gagné (veuve Poulin)	1726	4	Cap-St-Ignace	—
Jean-Baptiste Pominville	1727	3	Rimouski	Anne Chis ²
Toussaint Cartier	1728	1	France	—
Jean Pinau	1729	3	Ste-Anne-de-la-Pérade	Anne Chiasson
Louis Pinau	1729	3	Montmagny	Reine Desrosiers
Basile Gagnier	1729	4	Cap-St-Ignace	Françoise Pinau
Joachim Vautour	1731	6	Montréal	Marie-M. Maranda
Antoine Ruest	1733	10	Basse-Normandie	Madeleine Desrosiers
Jacques Landais	1733	7	Inconnu	Marie-Charlotte Allard
Jacques Bouillon	1735	5	Hauteville, Normandie	Françoise Laurent
Louis Canuel	1745	2	Coutance, Normandie	Veuf ³
Gabriel Côté	1743	4	St-Pierre I.O.	Cécile Lepage
Pierre Courrois	1746	3	Inconnu	Angélique Vautour
Nicolas Gaudin	1747	4	Inconnu	Marie-Agnès ²
Joseph Després	1748	6	Médréac, Bretagne	Geneviève Bellavance
Basile Côté	1749	3	L'Isle-Verte	Marie Lepage
Jean Ménard	1749	3	Inconnu	Angélique Pinau
Thomas Gaudin	1749	3	Inconnu	Anne Tiganne ²
Marin Métayer	1749	3	Genets, Normandie	Marie-Madeleine Prou
Guillaume Prou	1750	1	Montmagny	Célibataire ⁴
	Ménages	33	Habitants	137

1. Marié à Marie Gagné, veuve, à Rimouski le 14 janvier 1751.

2. Amérindiennes.

3. Son épouse Marie-Anne Corriveau est décédée entre 1746 et 1750. Ils vivaient à Rimouski depuis 1745.

4. Marié à Marie-Agnès Landais en 1751.

Tableau 5
Les épouses de 1696 à 1750

Nom	Arrivée probable	Lieu de naissance	Mariage	Lieu	Époux
Marie-Madeleine Gagnon	1696	Château-Richer	10/6/1686	Ste-Anne-de-Beaupré	René Lepage
Constance Guérinette	1700	Ste-Famille I.O,	12/1/1699	St-François I.O.	Pierre Laurent
Marie Guérinette	1700	Ste-Famille I.O.	1/9/1701	Rimouski	Pierre Gosselin
Isabelle Laurent	1703	Rimouski	21/11/26	Rimouski	Joseph Gasse
Marie Rodrigue	1709	Québec	18/2/1692	Québec	Jean Moreau
Marie-Jeanne Moreau	1709	Beauport	28/5/16	Rimouski	Michel Desrosiers
Marie Moreau	1709	Beauport	1725	Rimouski	Jean Guy
Marie Gosselin	1712	Rimouski	17/1/33	Rimouski	Jacques Sébastien Soulard
Françoise Laurent	1716	Rimouski	7/1/38	Rimouski	Jacques Bouillon
Marie Trépagny	1716	Château-Richer	13/7/16	Château-Richer	Pierre Lepage
Marie-Madeleine Desrosiers	1716	Rimouski	7/1/34	Rimouski	Antoine Ruest
Marguerite ¹	Inconnue	Territoire indien	15/10/18	Rimouski	Étienne Pominville
Cécile Lepage	1719	Rimouski	29/7/43	Rimouski	Gabriel Côté
Angélique Pinau	1721	Montmagny	1749	Rimouski	Jean Ménard
Marie-Agnès Lepage	1723	Rimouski	1749	Rimouski	Basile Côté
Marie Gagné dite Bellavance	1726	Cap-St-Ignace	22/11/26	Rimouski	Jean Poulin
Marie Allard (fils)	1728	Québec	20/4/29	Rimouski	Pierre Lauren
Anne Chiasson	1729	Acadie ²	1710	Acadie ²	Jean Pinau
Reine Desrosiers	1729	Rimouski	1748	Rimouski	Louis Pinau
Marie-Louise Pinau	1729	Montmagny	1747	Rimouski	Ambroise Laurent
Françoise Pinau	1729	Acadie ³	18/1/30	Rimouski	Basile Gagné
Angélique Vautour	1731	St-Jean I. O.	Vers 1745	Inconnu	Pierre Courrois
Anne Chis ¹	Inconnue	Territoire indien	Vers 1749	Rimouski (probablement)	Jean-Baptiste Pominville
Marie-Madeleine Maranda	1731	Québec	3/2/12	St-Pierre I.O.	Joachim Vautour
Marie-Anne ¹	1731	Territoire indien	Inconnue	Rimouski (probablement)	Pierre Gagnon
Véronique Riou	1731	Rimouski	14/7/49	Rimouski	Pierre Lepage
Catherine Riou	1731	Trois-Pistoles	18/11/34	Rimouski	Paul Lepage
Marie-Charlotte Allard	1733	Lorette	Vers 1732	Rimouski (probablement)	Jacques Landais
Louise Riou	1736	Trois-Pistoles	20/7/39	Rimouski	Joseph Laurent

Tableau 5
Les épouses de 1696 à 1750 (suite)

Nom	Arrivée probable	Lieu de naissance	Mariage	Lieu	Époux
Marie-Anne Corriveau	1741	St-Michel	2/11/41	St-Vallier	Louis Canuel
Madeleine Riou	1742	Trois-Pistoles	25/10/42	Rimouski	Nicolas Lepage
Thérèse Paul ¹	1745	Territoire indien	1745	Rimouski	Pierre Pominville
Anne Tiganne ¹	1747	Territoire indien	1748	Inconnu	Thomas Gaudin
Marie-Agnès ¹	1747	Territoire indien	1749	Rimouski	Nicolas Gaudin
Geneviève Gagné dite Bellavance	1748	Cap-St-Ignace	20/4/1733	Cap-St-Ignace	Guy-Joseph Després
Geneviève Riou	1748	Trois-Pistoles	1748	Rimouski	Germain Lepage
Marie-Madeleine Prou	1749	Montmagny	12/7/49	Montmagny	Marin Métayer
Nombre total: 37					

1. Amérindiennes.

2. Selon Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, PUM, 1983, p. 920, se sont mariés vers 1710 à Beaubassin en Acadie. Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens*, tome 2, le Conseil de la vie française en Amérique, 1965, p. 553, mentionne qu'Anne est née en 1692 à Beaubassin.

3. Il est probable qu'elle soit née à Beaubassin.

Tableau 6
Répartition des naissances et des mariages des couples entre 1669¹ et 1750

Lieu	Épouses		Époux
	Naissances	Mariages	Naissances
France	—	—	8
Rimouski	8	26	8
Québec ²	11	5	4
Côte-du-Sud ³	10	3	5
Territoire indien ⁴	6	—	—
Acadie	2	1	—
Montréal	—	—	2
Champlain-Ste-Anne-de-la-Pérade	—	—	2
Inconnu	—	2	8
Total	37	37	37

1. Année de naissance de René Lepage, premier seigneur de Rimouski.

2. Région de Québec incluant l'île d'Orléans et la Côte de Beaupré.

3. De Lauzon à Trois-Pistoles.

4. Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Matapédia, nord du Nouveau-Brunswick.

Notes

- ¹ Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, vol. 1, Québec, Imprimerie Delisle, 1873, p. 93, indique que le nombre des paroissiens s'élevait à 72 en 1758. Raoul Blanchard, *L'est du Canada français, province de Québec*, tome 1, Montréal, Beauchemin, 1935, p. 140. Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, IQRC, 1993, p. 118.
- ² On note un seul acte durant cette période soit un baptême le 5 octobre 1771. Pour une analyse des premiers registres voir P. Hugolin, «Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de L'Isle-Verte tenus par les Récollets», *Bulletin des Recherches historiques*, 18, 5, 1912, p. 129-136 et 177-187.
- ³ Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983.
- ⁴ Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Sénécal, 1871, sept volumes.
- ⁵ Au XVIII^e siècle, la mortalité infantile était très élevée dans tous les pays. En France, elle était de l'ordre de 20% des naissances selon François Lebrun, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Mouton, 1971. Voir aussi M.W. Beaver, «Population, Infant Mortality and Milk», *Population Studies*, vol. 27, no 2, 1973. La mortalité infantile concerne les enfants de moins d'un an.
- ⁶ Pierre Joseph dit Langoumois se marie à Notre-Dame de Québec le 21 novembre 1718 et s'installe à Charlebourg comme l'atteste sa présence aux baptêmes entre 1719 et 1727.
- ⁷ Dans le registre de Rimouski, Pierre Gosselin est déclaré déjà décédé au mariage de sa fille Marie-Josèphe le 17 janvier 1733. Il était désigné comme présent au mariage de Jean Guy en 1725. Son décès a donc eu lieu entre ces deux dates.
- ⁸ Sur le nom exact et l'origine d'Anne, épouse de Jean-Baptiste Pominville, Tanguay, vol. 2, p. 454, indique Anne, une Micmac. Dans l'acte de baptême de son fils Jean-Baptiste le 9 juin 1750 à Rimouski, elle est désignée du nom d'Anne Chis, sans mention de son origine.

Sur la piste des forêts du passé¹

Dominique ARSENEAULT et Pierre BELLEAU

En 1996, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent instaurait sur ses trois territoires un mode d'aménagement de type intégré ou multi-tiessource. Depuis quelques années, la Forêt modèle amorce un virage vers un aménagement plus écosystémique. Cette nouvelle orientation vise à mieux s'acquitter de l'objectif de conservation de la biodiversité de même qu'à satisfaire les exigences propres à certaines normes de certification forestière qui recommandent de s'inspirer des conditions historiques lors de l'établissement des objectifs d'aménagement.

C'est un fait, on cherche de plus en plus à ajuster l'exploitation forestière à la dynamique naturelle des forêts. Cette approche est basée sur la connaissance des perturbations naturelles (feux, épidémies d'insectes, chablis etc.) et de la forêt qui en résultait avant le début des coupes. La végétation pré-coupe constitue un état de référence que l'on peut comparer à la végétation actuelle afin d'évaluer l'impact des coupes et planifier les interventions futures. Cependant, dans plusieurs régions, la végétation pré-coupe et sa dynamique sous l'influence des perturbations naturelles sont mal connues, c'est le cas notamment du Bas-Saint-Laurent.

Ne disposant pas des ressources nécessaires pour démarquer une étude qui permettrait de

reconstituer les forêts historiques de sa région, la Forêt modèle s'est tournée vers l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), un de ses partenaires, pour l'aider à trouver les réponses attendues. En collaboration avec le chercheur Dominique

feuillues, mélangées et résineuses entre des séries de photos aériennes datant de 1941, 1963, 1974, 1976, 1980 et 1985, en utilisant aussi des cartographies des peuplements forestiers élaborées en 1930 par la Price Brother's co., alors que de grandes portions de territoire n'avaient pas encore été coupées. Ces données à grande échelle spatiale ont été complétées par des études de terrain, dans lesquelles on a comparé l'abondance des espèces d'arbres entre les bois morts au sol (reflétant la composition passée de la forêt) et le couvert actuel. Ce sont plus particulièrement les changements d'abondance du cèdre (*Thuja*), une espèce qui

caractérise souvent les vieilles forêts, qui ont été examinés.

Des découvertes intéressantes

Au cours du XX^e siècle, les deux paysages étudiés ont été fréquemment perturbés par les coupes. Trois périodes de coupes ont eu lieu autant à la forêt Macpès (1895-1910, 1973-1977 et 1980-2000) qu'à la seigneurie Nicolas Riou (1936-1948, 1963-1985 et 1991-2000). En plus, un incendie en 1923 a ravagé les trois quarts de la forêt Macpès. En conséquence, la forêt a été modifiée considérablement. Par exemple, les cartes forestières de 1930 et les photos aériennes de 1941 indiquent qu'à cette époque plus de 80% de la



La beauté des forêts bas-laurentiennes (photo de Jean Larrivée, 1987).

Arseneault, un projet de recherche a été échafaudé puis soumis en 1999 au réseau des Centres d'excellence sur la gestion durable des forêts qui en a assuré, avec la Forêt modèle, le financement. Trois étudiants du deuxième cycle ont été mis à contribution dans cette étude.

Le projet allait permettre d'amorcer un long processus de recherche en axant la réflexion spécifiquement sur la région de Rimouski. L'attention des chercheurs s'est portée plus particulièrement sur les territoires de la Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès et de la seigneurie Nicolas Riou, gérée par la Forêt modèle. Ceux-ci ont comparé les surfaces occupées par les forêts

seigneurie Nicolas Riou était composé de forêts âgées de plus de 100 ans. Les forêts de conifères (74% du territoire) étaient beaucoup plus abondantes que les forêts mélangées (20%) ou feuillues (moins de 1%). L'altitude exerçait une influence considérable sur la répartition des types de couvert puisque les peuplements mélangés ou feuillus étaient presque entièrement confinés aux versants supérieurs et aux sommets des collines. Au contraire, environ 90% du paysage actuel comprend des forêts de moins de 60 ans. Les forêts de conifères n'occupent plus que 13% du territoire alors que les forêts mélangées et feuillues couvrent maintenant respectivement 37% et 25% du territoire. Plus de 69% des peuplements conifériens de 1930 ont donc été transformés en peuplements mélangés ou feuillus. En conséquence, la relation entre l'altitude et la composition des forêts est maintenant beaucoup moins forte qu'en 1930.

Les études à l'échelle des sites confirment cette tendance sur le terrain. À la seigneurie Nicolas Riou, les coupes successives ont entraîné une augmentation de l'abondance de l'érable à sucre par rapport aux conifères (sapin, épinette, cèdre, pin). À la forêt Macpès, la coupe forestière de 1895-1910 et le feu de 1923 ont grandement diminué l'abondance du pin blanc et du cèdre. Dans les deux paysages, les coupes successives ont rajeuni la forêt et ont diminué le diamètre des arbres.

L'abondance du cèdre a progressivement diminué au cours du XX^e siècle à cause de son exploitation, mais aussi à cause des ouvertures répétées de la forêt. Plusieurs cèdres épargnés par les coupes sont morts en raison des grandes ouvertures qui ont sans doute augmenté la fréquence et l'intensité des chablis par rapport aux conditions naturelles qui prévalaient auparavant. Les recherches démontrent donc que les forêts pré-coupe étaient fermées et sous l'influence de petits chablis, indiquant que des perturbations à petite échelle ayant un effet localisé, correspondent beaucoup mieux aux processus naturels que les grandes coupes.

C'est sur la base de ces observations et des nouveaux résultats qui lui parviendront, que la Forêt modèle compte établir les fondations de sa nouvelle stratégie d'aménagement. Ces informations suggèrent des pistes très attendues pour établir des balises au reboisement, à l'étendue des coupes, à la fragmentation du paysage et même à la proportion de vieilles forêts à préserver. De même, quelques initiatives sont en cours pour identifier de nouveaux scénarios destinés à restaurer les peuplements à structure irrégulière. Alors qu'une gestion écosystémique rigoureuse cherche à reproduire fidèlement la forêt précoloniale, nous comptons plutôt retenir les principales conclusions de ces travaux de recherche pour les intégrer dans un modèle équilibré à même de satis-

faire les trois composantes d'un aménagement forestier durable à savoir la viabilité écologique, la faisabilité économique et l'acceptabilité sociale.

Le partenariat avec l'UQAR est l'un des plus profitables qui soit pour la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, notamment sur le plan de l'amélioration de ses connaissances. La Forêt modèle est directement concernée par cette étude qu'elle continue de soutenir financièrement par l'entremise de la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR.

Note

- 1 Cet article a été publié dans le *Bulletin d'information de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent*, décembre 2004, p. 2. Nous remercions Pierre Belleau, directeur de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent qui nous a permis de reproduire ce texte.

Mgr Courchesne: la récupération des forêts pour la colonisation

Maude FLAMAND-HUBERT

Dans un article publié en juin 2004¹, il était question de l'implication très engagée de Mgr Courchesne concernant l'exploitation forestière. Il s'en dégageait que les préoccupations de Mgr Courchesne en matière de foresterie étaient très fréquemment reliées à la colonisation. J'ai donc poursuivi les recherches en consultant les dossiers sur la colonisation² couvrant l'épiscopat de Mgr Courchesne, afin de voir dans quelle mesure les documents qu'ils contiennent concernent de leur côté l'exploitation forestière.

Le contexte de la colonisation

La colonisation représente une alternative à la surpopulation des villes et à la pénurie des terres agricoles dans l'ouest de la province, tout particulièrement au cours de la crise des années 1930. Au Bas-Saint-Laurent, la colonisation se confronte à l'industrie forestière pour l'occupation du territoire. Les colons arrivent rarement à s'établir de façon satisfaisante, et l'homme trouve souvent au chantier ou à l'usine de quoi sub-

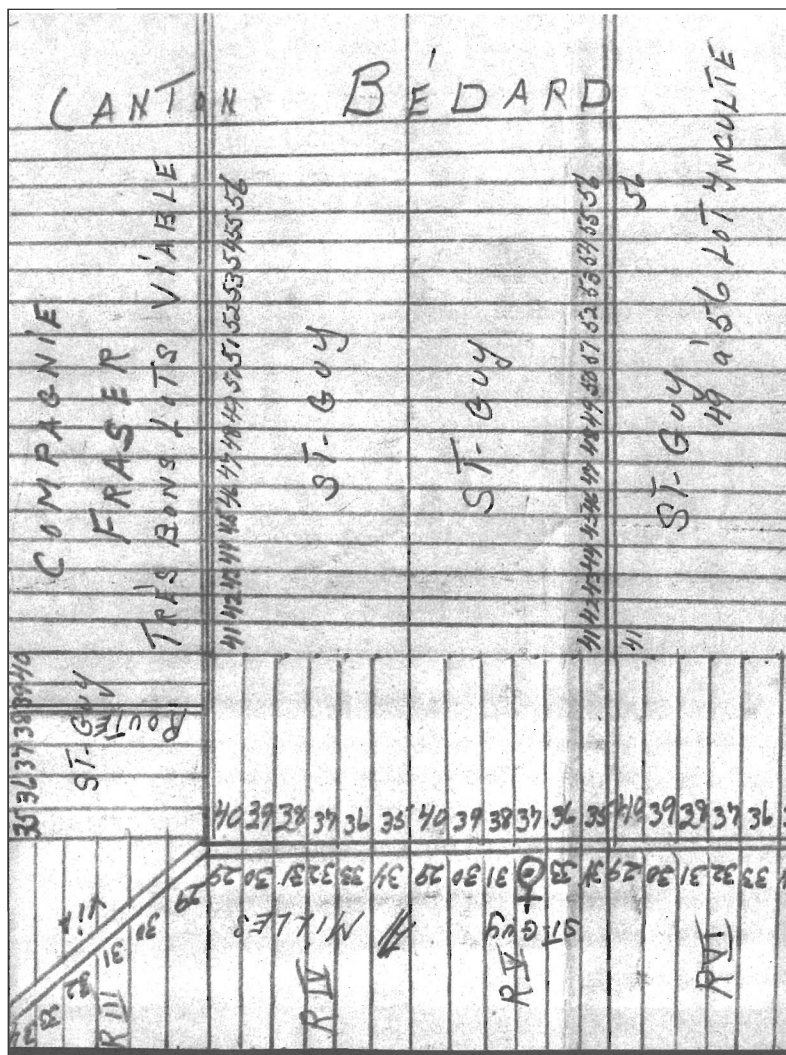
venir aux besoins familiaux. Mgr Courchesne se donne le mandat de veiller à la promotion et à la réussite autant morale, sociale, qu'économique des colons³. Les compagnies forestières ont besoin du territoire pour récolter la matière ligneuse, mais elles ont aussi besoin de main-d'oeuvre. Et le colon, bien que son but ultime soit l'agriculture, a besoin aussi de bois pour se bâtir,

se chauffer, et tirer un revenu supplémentaire. Cependant, il est de plus en plus difficile d'accéder aux terres.

Mon analyse du dossier sur la *Protection des Forêts* a démontré que Mgr Courchesne s'était particulièrement impliqué dans cette cause. Il promeut la colonisation et s'oppose à l'accaparement du sol par les compagnies forestières, réclamant la disponibilité des terres pour la colonisation. Il conteste déjà l'exportation de la matière brute, transformée à l'extérieur de la région, qui soumet les travailleurs à des travaux sporadiques et les délaisse après le passage des compagnies. Il perçoit dans ces pratiques un vice qui réduit le colon à la subordination et nuit à son autonomie. En fait, Mgr Courchesne croit fermement en l'instinct de propriété, gage de stabilité et d'équilibre, «*disposition constitu[ant] la meilleure protection naturelle pour la liberté et la dignité de la famille elle-même*»⁴.

Les dossiers Colonisation

Deux dossiers relatifs à la colonisation couvrent l'épiscopat de Mgr Courchesne. Le premier couvre la période du 24 juillet 1928 au 29 décembre 1938⁵, et le second du 7 octobre 1939 au 30 novembre 1950⁶. Les deux dossiers comportent 130 et 89 documents, dont respectivement 14% et 24% se rapportent à la question forestière. Toutes sortes d'autres sujets y sont abordés, comme la formation de nouvelles paroisses, l'arpentage des paroisses, le secours aux colons, les comptes-rendus des déplacements des curés, la construction de route, le rapatriement



Inspecteur de la colonisation. [Plan pour établir les limites entre Saint-Guy et Lac-des-Aigles]. [1944?]. AAR, Colonisation, A-20, Léon Beaulieu à Mgr Georges Courchesne, 8 juillet 1944.

des Canadiens français émigrés en Nouvelle-Angleterre, l'accès à l'éducation, les conflits entre colons, et bien d'autres. L'objectif étant cependant de chercher des informations complémentaires en relation à l'intérêt de Mgr Courchesne pour la question forestière, quelques pièces ont été sélectionnées en ce sens.

La majorité des pièces concernent le conflit entre l'expansion de la colonisation et les projets de réserves forestières, qui donnent lieu à toutes sortes de situations où s'affrontent des intérêts divergents. En effet, plusieurs compagnies, de différentes façons, ont tenté de créer des réserves forestières qui leur assureraient la ressource. Généralement, ces réserves concernent des terres publiques connexes à des terres privées, que les compagnies ont acquises par l'achat d'anciennes seigneuries, ou en subsides pour la construction des chemins de fer. Les années 1929 à 1933 sont reconnues comme les plus difficiles dans l'industrie forestière, surtout en raison de la baisse de la construction qui affecte le bois de sciage. Les petites entreprises locales sont le plus durement affectées, et même certaines grandes compagnies vivent des difficultés financières importantes, menant certaines à la faillite. C'est l'occasion pour les mieux portants de consolider leurs investissements par des moyens qui visent à leur assurer la ressource, au meilleur prix possible. À la suite de la crise des années 1930, ce sont les craintes de pénuries qui pousseront les compagnies à tenter de consolider leurs actifs dans la région.

Les relations politiques

Au cours de la période 1930-1950, plusieurs mesures gouvernementales sont instaurées pour encourager l'installation des colons, en plus de la prime au défrichement qui datait de 1923. De leur côté, les droits de coupe versés par les compagnies forestières sont une source de revenu importante pour le gouvernement. Différents intérêts politiques sont en jeu. Les idées et projets de Mgr Courchesne sont de plus influencés par le courant nationaliste du début du siècle, mené sous l'égide

du patriotisme de Lionel Groulx⁷. Il est certain que ce facteur a aussi influencé ses relations avec la classe politique.

Mgr Courchesne respectait les hommes politiques et était aussi respecté par ces derniers. Il méprisait cependant la partisanerie et, selon Noël Bélanger, «*Quels que*



Léon Beaulieu. Photographe inconnu. [Avant 1955]. AAR, A-22-2.

*fussent les partis en présence, les distinctions entre eux, minimes sur le plan idéologique, [les idées de Mgr Courchesne] se rattachaient davantage à la personnalité des chefs, à leur style d'administration, aux nuances de leur discours autonomiste*⁸. Mgr Courchesne se voulait conciliant par nécessité, mais ne voyait dans l'État qu'une institution pratique, avec laquelle il était préférable de garder certaines distances. Mgr Courchesne, à défaut d'avoir entretenu des relations toujours harmonieuses avec les représentants du gouvernement, se fait du moins conciliant⁹. C'est pourquoi il agit souvent comme intermédiaire. Il croyait qu'Église et État se devaient d'œuvrer conjointement pour le bien commun.

Il est clair que les relations sont tendues de tous côtés, et que les accusations pleuvent au gré des situations. Si les prêtres missionnaires critiquent souvent les agissements des compagnies et du gouvernement, ce dernier semble être aussi embarrassé par les représentants de l'Église. La correspondance

relatant les conflits entre les ecclésiastiques et les députés, ministres ou autres représentants du gouvernement, pourrait faire l'objet d'une étude à elle seule. Les principes et les préoccupations de chacun des deux groupes sont bien différents, et les années 1930-1940 sont chargées en «partisaneries» politiques de toutes sortes.

Mgr Courchesne est souvent abordé comme conseiller ou intermédiaire. Dans une lettre¹⁰ au-dessus de laquelle la mention «*Personnelle*» est spécifiée, Hector Laferté, ministre de la Colonisation, demande à Mgr Courchesne son avis sur les mesures à prendre pour régler les conflits entre prêtres et députés. Les responsabilités de chacun sont ici clairement remises en question.

J'ai eu dernièrement certains conflits plus ou moins graves entre missionnaires-colonisateurs et députés. Ces conflits sont toujours regrettables et je voudrais bien trouver un modus vivendi pour en empêcher le renouvellement dans l'avenir.

J'ai demandé à ce sujet l'avis de Richard. Il me fait le rapport que je vous inclus et dans lequel il exprime l'opinion de vous prendre plus ou moins comme arbitre.

Mon sous-ministre a certainement raison lorsqu'il prétend que, pour rien au monde, il voudrait humilier nos missionnaires, qui sont tous fort dévoués et fort actifs. C'est tout simplement une mesure à prendre dans leur intérêt.

Je serais bien content de savoir si vous croyez que les conclusions de Richard sont celles qu'il conviendrait d'accepter dans les circonstances.

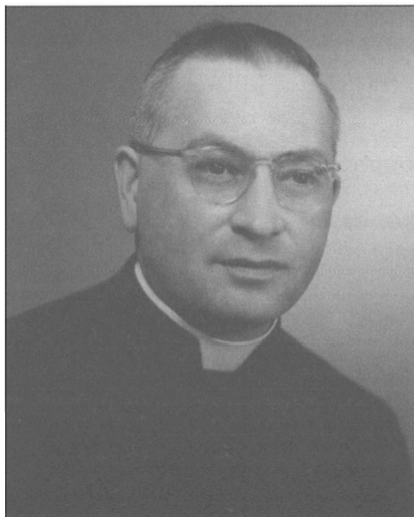
La lettre du sous-ministre confronte l'implication des prêtres et le rôle qu'il leur verrait plutôt jouer:

À cause de certaines difficultés survenues entre

députés et missionnaires-colonisateurs, je crois que le temps est venu d'établir une ligne de démarcation entre les activités des uns et des autres. Je prends comme acquis que le clergé est indispensable pour assurer le succès de tout mouvement de colonisation. Je prends également comme acquis que le député étant l'élu du suffrage universel et ayant des comptes à rendre à ses administrés, ne peut être ignoré par le département ou ceux qui le représentent.

En conséquence, ne vaudrait-il pas mieux enlever complètement aux missionnaires l'administration des fonds publics qu'un laïque peut d'ailleurs administrer aussi bien qu'eux? Nous ferions ainsi cesser toute cause possible de conflit entre député et missionnaires et nous éviterions en même temps toutes les critiques, fondées ou abusives que l'on entend quelquefois chez les laïques sur l'administration faite par les membres du clergé. Le champ d'action resterait encore assez vaste pour occuper l'activité et la bonne volonté de nos missionnaires. Il y aurait le réconfort moral à apporter aux colons. Il y aurait le recrutement des meilleurs éléments à diriger vers la terre. Il y aurait toute la série possible des recommandations à faire au département. Il y aurait encore, lorsque le budget le permettra, la distribution des charités. Et que sais-je encore?

Il me déplairait souverainement d'humilier nos missionnaires et de leur faire subir un capitis diminutio. Aussi, n'y aurait-il pas lieu de demander à Mgr Courchesne son sentiment à cet égard? Je mentionne plus spécialement



Jean-Baptiste Caron. Photographie inconnu. [Avant 1955]. AAR, A-22-2.

Mgr Courchesne parce qu'il est notre bon ami et que, assez récemment, il a donné à son missionnaire des directives qui le soustraient à tous les soucis et à tous les embarras de l'administration.

Mgr Courchesne répond immédiatement de cette façon:

Le député seul à l'œuvre est exposé au plus dur souci électoral et coûtera cher. Et puis le missionnaire s'accordera trop bien: accusation de partisanerie ou pas assez; conflits et discrédit pour les deux. Je suggère que vos officiers civils du départ aient cette administration et reçoivent instruction de s'entendre avec les comités paroissiaux en dehors de tout parti. On enlève au député et au missionnaire un odieux qui rejaillit toujours contre l'autorité qu'ils représentent, civile ou religieuse. [...]

Le comité paroissial est, pour Mgr Courchesne, une sorte de prolongement naturel, élargi, de la famille. Il permet, la coopération, le regroupement des forces et l'organisation afin d'atteindre les objectifs communs à tous ceux qui partagent la réalité de la colonisation¹¹.

Favorisant l'autonomie des colons, ses recommandations vont ici dans le sens de son système de pensée, surtout si l'on considère l'importance que joue le prêtre dans l'organisation paroissiale.

L'exemple d'une région: le Témiscouata

Les problèmes rencontrés par certaines paroisses donnent un aperçu de la confrontation entre la colonisation et l'industrie forestière. Les correspondances disponibles dans les dossiers sur la colonisation sont souvent incomplètes et les situations évoquées restent imprécises, mais elles offrent cependant, à partir de cas locaux, une idée du rôle de médiateur que Mgr Courchesne était appelé à jouer.

La région du Témiscouata servira ici d'exemple, puisque c'est à son sujet que se rapporte la majorité des documents, et qu'elle offre un bon exemple de la situation. Sa colonisation au 20^e siècle repose en grande partie sur l'industrie forestière, qui vide rapidement la région de la ressource. Cette région a déjà connu les oppositions concernant le projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Touladi, prévu par l'International Paper en 1928, qui aurait inondé une grande partie du territoire de Squatec, de la vallée du Lac-des-Aigles et du sud-est du comté de Rimouski. Mgr Courchesne était d'ailleurs intervenu à cette occasion¹².

Cette fois, la Fraser Company Limited fait parvenir à Mgr Courchesne un mémoire sur la situation économique du Témiscouata¹³, dans lequel elle expose les difficultés de développement rencontrées par la compagnie. Les politesses de présentation («*We sincerely believe that in the economic development of this area the interests of the colonists and the villagers. Our view point in connection with the proposed programme of development is, therefore, not entirely selfish. Your consideration of our suggestions will be greatly appreciated.*») contrastent quelque peu avec les perspectives négatives qui en ressortent. En fait, la compagnie se plaint surtout de la réduction des terres de la couronne qui lui sont attribuées, qui sont passées de 726 milles à 362

milles selon les projets envisagés pour l'année 1937. De plus, il compare les avantages économiques rencontrés aux États-Unis, justifiant ainsi l'installation de leurs usines au sud de la frontière, remarquant que la région québécoise du Témiscouata y trouve tout un même un grand avantage par la création des chantiers nécessaires à la récolte du bois transformé aux États-Unis. Ce sujet est très pertinent, puisque Mgr Courchesne déplore régulièrement la transformation de la matière première en dehors de la région. Le mémoire fait état de la situation en ces termes, concernant leur apport à l'économie locale:

La situation présente est radicalement différente de la situation qui existait quinze ou vingt années passées. Il n'y a pas aujourd'hui suffisamment de réserves forestières pour supporter les entreprises industrielles qui existaient alors [...]

Probablement que le développement de la colonisation qui a remporté le plus de succès dans la région du Témiscouata depuis 1900 fut le canton Robitaille [...] Le succès de l'entreprise de colonisation peut être attribué au fait que pendant cette période les colons ont toujours eu l'avantage d'avoir des opérations forestières dans les environs où ils pouvaient vendre leurs produits, et en plus ils ont toujours eu l'avantage pendant l'hiver de trouver de l'emploi pour eux et leurs chevaux, et la coopération qu'ils ont reçue de la Compagnie Fraser a été pleinement rétribuée par la bienveillance et la coopération qu'ils lui ont toujours montrées.

Il y a encore des possibilités de plus amples développements dans ce canton Robitaille. Néanmoins le succès de ce développement quasi pro-

digieux a eu pour résultat d'attirer l'attention sur cette région, et en 1931 il fut décidé d'essayer de faire en 16 mois, sur une superficie approximative de 143 milles carrés dans Biencourt et Auclair, ce qui avait été accompli sur un espace de 17 milles carrés dans Robitaille durant une période de 35 années. [...]

Le plus haut degré de développement économique dans un territoire comme celui-là, peut être atteint que si la superficie en culture est en équilibre avec la superficie forestière, et que l'activité industrielle est en équilibre avec l'activité agricole. La superficie forestière actuelle, est le minimum sur lequel nous puissions espérer ériger un édifice économique suffisant pour pourvoir aux nécessités de la vie des citoyens pour de nombreuses années; même à l'heure actuelle on nous offre plus d'hommes et de chevaux que nous puissions employer, et plus de produits de la ferme que nous puissions acheter, et il n'y a pas de marché pour le surplus de ces produits agricoles. [...]

Nous croyons que la politique la plus sage serait de perfectionner et consolider le développement de colonisation dans les territoires déjà ouverts, et faire adopter des règlements qui permettront l'exploitation de ce qui reste de forêt pour un grand nombre d'années, afin que le plus de bien possible puisse être obtenu, pour le plus grand nombre et le plus longtemps possible.

La Fraser sent probablement le besoin de justifier son impact positif sur la colonisation à la suite du mouvement de grèves de 1933, qui entraînent les premières mesures gouvernementales pour assurer un

salaires minimum et des conditions de travail acceptables aux ouvriers forestiers¹⁴. La compagnie fournit comme argument différents chiffres sur le nombre d'hommes engagés ou les quantités de produits locaux consommés. Les chiffres avancés ne sont cependant pas mis en contexte relativement au nombre total d'habitants, ou encore au total de la production agricole. La Fraser défend certainement ses intérêts, mais ses constatations quant à l'organisation de la colonisation sont aussi fondées. Mettant de l'avant leur point de vue pour des raisons différentes, nous verrons plus loin que plusieurs intervenants sont d'accord sur le manque de cohérence dans les plans de colonisation.

Quant à la réponse de Mgr Courchesne, la brièveté montre bien les réticences face au plaidoyer de la Fraser: «I must confess that it is hard to me to have a final opinion on the question. [...] I am sorry not to have any more comforting views on the subject».

Trois ans plus tard, la situation n'est pas réglée. Dans une lettre adressée au premier ministre Maurice Duplessis¹⁵, Mgr Courchesne met en parallèle le développement économique et les valeurs morales, questionnant sur la priorité de l'un sur l'autre dans l'essor de la région. Il est clair pour Mgr Courchesne que les valeurs morales prédominent, mais il est intéressant de considérer qu'il cible les pratiques économiques comme un fait qui nuit au sain développement des communautés éloignées et deviennent ainsi une cause des problèmes de moralité. Il critique les avantages territoriaux octroyés à la Fraser aux dépens de la colonisation, en plus des pratiques de la compagnie qui prélève le bois au Québec et le transforme dans ses usines du Nouveau-Brunswick, privant la région des emplois qui y sont reliés.

[...] La compagnie Fraser semble obtenir que toute la partie qui longe le N.B. dans la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis lui reste. Cela nous enlèverait tout espoir 1- de compléter S.-Jean-de-la-Lande à même

Ste-Rose; 2- de compenser Ste-Rose de l'autre côté; 3- d'ouvrir en bordure une paroisse qui civiliserait ce territoire situé entre Ste-Rose et S.-Jacques du N.B., territoire célèbre pour les tripots qui y grouillent à cheval sur la frontière et qui déshonorent l'abond de la province: il faudrait là un clocher et ce qui l'accompagne, pour exorciser la région. [...] Nous trouvons que les intérêts financiers du syndicat des banquiers qui possède cette firme, ne valent pas les intérêts moraux en cause.

D'autre part, il semble décidé que dans la paroisse de Cabano, on ne nous livre pas un seul lot le long de la rivière Cabano, là où nous comptons en obtenir cinquante pour consolider par l'agriculture cette paroisse de Cabano. Vous n'ignorez pas que les Fraser transportent en camion en N.B. le bois de nos régions et que leur intention est de fermer bientôt la scierie de Cabano. Quand ceci arrivera, si l'on n'a pas fourni à l'organisation d'un territoire agricole, la paroisse sera en péril.

L'implication des prêtres missionnaires

Les prêtres en mission dans les colonies sont directement impliqués dans le conflit contre les compagnies forestières, situation qu'ils prennent très à cœur. Dans les colonies et les jeunes paroisses, les prêtres missionnaires étaient souvent les seules personnes-ressources et conseillers, tous domaines confondus. Par leur présence continue auprès des colons, dont ils partageaient les conditions de vie, ils comprenaient bien leur situation.

Ils communiquent fréquemment à Mgr Courchesne le déroulement des événements sur le terrain, afin que ce dernier les conseille, ou intervienne auprès du gouvernement et des compagnies. Les prochains documents sont d'autant plus

intéressants que Noël Bélanger souligne comment Mgr Courchesne entretenait avec les gens de son diocèse une correspondance soutenue et constante «pour qu'ils assimilent la nature de ses projets, et qu'ils reçoivent les encouragements nécessaires à la réalisation d'une œuvre sociale d'une envergure inégalée jusqu'ici»¹⁶. De plus, «Dans son œuvre d'établissement rural, il a cherché à s'appuyer sur des conseillers qu'il voulait compétents et bien formés. La plupart d'entre eux complétèrent des études en agronomie avant de prendre part à la réalisation des plans de colonisation, ou encore avant d'agir comme missionnaires-colonisateurs»¹⁷.

Les paroisses de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles sont un cas où cette fois l'accent est surtout porté sur l'accessibilité des lots et l'organisation du territoire. Dans une lettre adressée à Mgr Courchesne par Léon Beaulieu¹⁸, prêtre missionnaire à Sainte-Rose-du-Dégelis, il est question de la limite entre les deux paroisses. Le problème concerne les déplacements des colons, qui ne respectent pas tous leur église paroissiale pour les services religieux. Fournissant un plan dans sa correspondance, voici comment Léon Beaulieu explique la situation de sa région:

Le centre du rang II [...] est actuellement sujet à litige. Les deux curés me disent avoir juridiction sur le même territoire. [...] Vous voyez une petite route (nouvelle, je crois) sur le rang III pour déboucher sur le rang II à St-Guy. Il faudrait absolument que la compagnie Fraser cède les lots à la colonisation sur le rang III... À gauche, le rang III devrait être débouché à la route centrale le plus vite possible pour peupler cette partie qui à son tour sera obligée d'aller aux Aigles en attendant un chemin et ensuite il y aura des difficultés...

Il faut prendre les moyens (dussent-ils être draconiens []) d'arrêter la

coupe abusive du bois dans cette paroisse qui est avancée d'être coupée. Je ne sais pas trop comment il faudra s'y prendre; mais il faut faire quelque chose. [...]

Il faut trouver le tour de faire un inventaire des possibilités pour des colons de vivre sur place.

Les réserves cantonales, les lots incultes, etc. doivent porter encore un peu de bois qui doit cesser d'être gaspillé au profit des industriels et des commerçants de bois pour laisser ensuite les colons dans la misère... Il y aurait peut-être lieu de tenter un essai de colonisation mi-agricole, mi-forestière à condition qu'on ne continue pas à piller ce qui reste. Il faudrait faire vite, mettre les pilleurs à l'ordre, par la prison s'il le faut [...]

Il serait bon, je crois, de décider une fois pour toute de la question de la juridiction des deux curés pour que ce soit décidé.

Ensuite, il resterait probablement à convoquer des spécialistes de taille en questions économiques: ingénieurs forestiers, agronomes, intelligents et pas intéressés ou liés à quoi que ce soit, pour étudier la question de St-Guy. [...]

Ce qui peut paraître une simple dispute entre curés pour le service religieux aux paroissiens n'est peut-être pas si banale, mais reflète aussi les difficultés économiques, démographiques et sociales d'une communauté qui cherche à s'établir et à trouver un équilibre afin d'assurer sa viabilité et sa cohésion. Cette situation expose entre autres comment la division des terres entre la colonisation et l'industrie forestière avait des conséquences sur plusieurs autres éléments, comme la construction des routes et les déplacements.

La qualité des sols est encore une fois invoquée. Plusieurs communications mentionnent la nécessité

de faire des inventaires détaillés.

La correspondance de Jean-Baptiste Caron¹⁹, aussi prêtre missionnaire dans le secteur d'Esprit-Saint expose un problème semblable. Il démontre clairement le manque de coordination entre les différents ministères, la Société diocésaine, et comment un changement de gouvernement pouvait tout remettre en question.

Il est encore une fois question du transport de certaines terres de la compagnie Fraser au ministère de la Colonisation afin de permettre l'installation des colons. L'accès aux terres et l'aboutissement des travaux posent des problèmes d'organisation sociale qui soulèvent l'indignation du prêtre. Ce dernier commence par la présentation d'une lettre adressée à Adélard Godbout «*À la fois premier ministre et ministre de la Colonisation*», écrite plus d'un an auparavant, au mois d'août 1943:

Présentement, les aspirants-colons exercent une pression pour obtenir l'ouverture des rangs III et IV Laroche, du lot 1 au 41.

La Compagnie Fraser détient les lots du rang IV depuis 1932 pour une période de vingt-cinq ans. Le bois de ces lots est déjà enlevé. Devrons-nous attendre que le bail soit expiré pour permettre à nos gens d'aller s'y établir? Cette proposition me semble trop dépourvue de bon sens pour être acceptable. S'il en était ainsi, la protection accordée à cette compagnie serait plus qu'exagérée, surtout si nous allions la comparer à celle, ménagée aux aspirants-colons.

À la suite de cette lettre, le ministère de la Colonisation décidait, à l'automne, de faire construire une route de pénétration pour passer du rang II au rang IV. Je crois savoir que celle-ci a été gravelée au cours de l'été 44.

En juillet dernier, M. Ls.-Philippe St-Laurent commençait la construction du

chemin de fronteau entre les rangs III et IV, partie ouest, du lot 1 au 22, ainsi qu'une route de sortie d'un mille et demi du côté des Aigles. La rareté de main-d'œuvre et la suspension des travaux publics au lendemain des élections n'ont pas permis de faire autre chose que l'enlèvement du bois.

Bien que ce travail restât inachevé, la Société diocésaine crut bon de recommander des aspirants-colons pour tous les lots disponibles, soit du 1 au 22 inclusivement.

Par ailleurs il lui fut impossible d'approuver les demandes de ceux qui désiraient aller occuper les lots du rang IV, parce que ceux-ci n'étaient pas encore concédés au ministère de la Colonisation.[...]

Aussi longtemps que la question d'échange des terrains ne sera pas réglée, nous ne pourrons pas établir des colons sur les lots du rang IV Laroche qui constitue, avec le III un rang double. Par conséquent, le chemin et les écoles qu'on y construira serviront à une quantité limitée de familles qui devront cependant, avec les autres familles de la paroisse, en défrayer les dépenses d'entretien. Et la paroisse de l'Esprit-Saint restera incomplète.

C'est là, je crois, une anomalie injustifiable. S'il est impossible au gouvernement de trouver une solution à ce problème, nous serons donc forcés d'affirmer une fois de plus que nous faisons de la colonisation sans plan d'ensemble; au petit bonheur, quoi!

Le classement des terres impropres à l'agriculture

Le problème du classement des terres impropres à l'agriculture est un dossier qui s'étend sur une

longue période. Il pose problème, entre autres, parce que tant qu'une expertise n'est pas exécutée et reconnue par les différents intervenants, il existe une large place à toutes sortes de discours plus ou moins objectifs. Cette situation favorise les conflits et incite les différents partis à argumenter davantage en faveur de leurs intérêts que des différentes réalités à concilier sur la base d'une gestion territoriale globale et ordonnée. Mgr Courchesne apporte une grande importance à ce type de document, car malgré sa foi en la colonisation, il souhaite voir les colons s'installer dans des conditions favorables à leur réussite.

Dans un accusé de réception daté du 7 juin 1930,²⁰ adressé à S. E. Chenard, chancelier à l'Évêché de Rimouski, par G.-C. Piché, chef du service forestier au département des Terres et des Forêts de la province de Québec, il est question d'un «*projet de placer en réserve forestière permanente tous les blocs de terrains qui ont été classés impropres à la culture par la Commission de Révision*». Ce projet était d'ailleurs approuvé par Mgr Courchesne. Les années 1930-1940 donnent lieu à de nombreux autres rapports à ce sujet, dont les *Inventaires des ressources naturelles et industrielles*, exécutés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'ensemble de la province. Une «*section forestière*» faisait d'ailleurs le point sur les possibilités d'accroissement de la forêt et des dispositions à prendre pour en favoriser la pérennité.

En 1947, apparaît dans le dossier sur la colonisation un rapport intitulé *Classification des sols de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski*²¹. Cette classification semble un premier pas vers la conciliation, puisque qu'elle est supervisée par L. Z. Rousseau, ingénieur forestier, qui est accompagné par des étudiants en génie forestier, des représentants des compagnies Price et Fraser et de la Société de colonisation de Rimouski.

Ce rapport se veut scientifique et impartial. Il ne donne raison à aucun des partis, mais affirme les limitations que peuvent rencontrer différentes éventualités. Plusieurs

thèmes sont abordés comme la topographie, la géologie, le climat, la végétation et les sols, offrant une perception réaliste de la situation et menant à un classement des terres selon leur potentiel agricole. L'auteur du rapport mentionne tout de même certains éléments qui mettent en perspective les stratégies économiques à considérer, dans lesquels certains choix moraux de développement ont une incidence.

Les données ne sont malheureusement pas très favorables à l'agriculture. De plus, il mentionne bien que cette classification ne répond pas à elle seule à toutes les questions. Voici ses conclusions générales sur la situation:

[...] les superficies jugées propres à la culture à la suite de notre exploration de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski, se présentent soit en blocs considérables, comme dans le canton Asselin [24,000 acres] et Ango [5,760 acres], soit en parcelles d'étendue très variable, comme dans les cantons Arrière-Laroche et Arrière-Varin.

Dans le premier cas, il est possible de considérer la mise en valeur du terrain par son ouverture à la colonisation agricole.

Dans le second cas, l'aire restreinte et l'isolement des parcelles rendent impossible l'organisation paroissiale agricole selon le mode ordinaire, et soulève le problème de l'accessibilité quelle que soit la formule de colonisation suggérée. [...]

On peut admettre que la forêt et le sol agricole constituent les deux éléments essentiels de l'économie de la région qui nous intéresse. Dans ce cas, il devient nécessaire de déterminer si l'exploitation de l'une et de l'autre de ces deux richesses se fait en conformité

avec les exigences du bien commun, et si la mise en valeur de l'une ou de l'autre constitue une menace à l'équilibre indispensable. [...]

Il faudrait, en effet, poursuivre une étude de l'économie agricole et de l'économie forestière non seulement de la région limitée par le cadre politique du comté de Rimouski, mais débordant ce cadre à l'ouest, analyser les conditions d'une partie du comté de Témiscouata [...]

En outre, une paroisse nouvelle dans le secteur situé à l'est du lac Témiscouata contribuerait à vivifier, croyons-nous, une économie anémiée bien plus par la faible densité de la population que par la pauvreté des richesses agricoles et forestières de la région. [p. 31-33]

Il est intéressant de constater les différents aspects soulevés par le rapport, qui vise un plan d'ensemble de la situation plutôt que la défense des intérêts d'un groupe en particulier. Il précise certains points, comme «les exigences du bien commun», concept cher à Mgr Courchesne. Il y a aussi la notion «d'organisation paroissiale agricole selon le mode ordinaire», qui laisse sous-entendre que la colonisation est possible, mais serait sûrement plus efficace si elle était envisagée différemment. Bref, il considère qu'une région ne s'évalue pas en vase clos et que sa périphérie est aussi importante afin d'avoir une idée juste de la situation. Aucune mention n'est faite des applications de ce rapport.

Un idéal difficile à réaliser

La gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire soulèvent bien des questions et les enjeux sont multiples. En effet, les correspondances présentées mettent en perspective des problématiques où se confondent le développement économique et les valeurs morales, ainsi que leurs différentes conséquences sociales. Les dossiers

Colonisation complètent celui sur la Protection des forêts, en traitant surtout de la récupération des terres pour la colonisation.

Le Bas-Saint-Laurent était en plein développement, et pour Mgr Courchesne, homme d'Église et intellectuel convaincu, être à la tête du diocèse de Rimouski à cette époque était l'occasion de concrétiser un plan longuement réfléchi. Le système idéologique de Mgr Courchesne pourrait être longuement détaillé, mais en bref, il souhaitait voir le colon allier agriculture et foresterie. Il s'agissait, selon lui, du meilleur moyen afin que l'homme puisse bénéficier de son travail et s'épanouir pleinement. Épris de justice, croyant en les capacités de l'être humain, il préconisait l'éducation afin de donner aux colons les connaissances et les aptitudes nécessaires pour gérer son entreprise, dans un cadre de sociabilité et d'entraide. Cependant «Avant de parler de développement régional, il fallait d'abord s'assurer de la maîtrise de son territoire et de ses propres ressources»²². Idéaliste probablement, c'est tout de même sur cette base qu'il appuiera la plus grande partie de son combat contre l'industrie forestière.

Notes

- ¹ Voir Maude Flamand-Hubert, en collaboration avec Jean Larrivée, «Monseigneur Courchesne et l'exploitation forestière au Bas-Saint-Laurent», *L'Estuaire*, no 64, juin 2004, p. 16-21.
- 2 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 5; AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 6.
- 3 On qualifie souvent Mgr Courchesne d'«*évêque social*». Selon Noël Bélanger cette appellation «*correspond à son système personnel de pensée, une synthèse vigoureuse, qu'il a élaboré à partir des grandes encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI, avec l'apport des sociologues catholiques. Il en résulte une «anthropologie», pour ainsi dire, une méthode d'analyse chrétienne de la réalité sociale qui cherche, en définitive, à déterminer la place que l'homme doit occuper et des moyens dont il doit disposer en vue de son épanouissement complet. Les années de formation de Georges Courchesne [...] se situent dans le contexte doctrinal créé par l'encyclique Rerum Novarum (1891), de même que dans le climat de renouveau du thomisme si favorable à l'étude des problèmes sociaux*». Voir Noël Bélanger, *Monseigneur Georges Courchesne, 1880-1950*, Rimouski, Édition de l'Archevêché de Rimouski, 2000, p. 79.
- 4 Noël Bélanger, *Monseigneur Georges Courchesne, 1880-1950*, Rimouski, Édition de l'Archevêché de Rimouski, 2000, p. 76.
- 5 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 5.
- 6 AAR, Cote: Colonisation, A-20, no 6.
- 7 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 46-48.
- 8 *Ibid.*, p. 192.
- 9 *Ibid.*, p. 84; 192.
- 10 *Lettre d'Hector Laferté à Mgr Georges Courchesne*, 14 septembre 1932, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 11 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 86.
- 12 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 87.
- 13 *Lettre de K.S. Maclachlan à Mgr Georges Courchesne*, 11 octobre 1935, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 14 «*À l'automne 1933, des débrayages spontanés surviennent dans des camps de la compagnie Fraser, près de Sainte-Rose-du-Dégelis. [...] certains arrivent à peine à couvrir leur frais de pension au chantier, ce qui oblige leur famille à recourir à la charité publique pour survivre. Un mouvement de grève s'étend au Québec et en Ontario [...] Il y a tout lieu de croire que les forestiers bas-laurentiens font partie des plus mal payés, vu la surabondance de main-d'œuvre qui ne trouve plus à s'employer hors des frontières régionales*». Dans Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de
- recherche sur la culture, 1993, Coll. «Les régions du Québec», p. 422.
- 15 *Lettre de Mgr Georges Courchesne à Monsieur le premier ministre*, 9 février 1938, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 16 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 76.
- 17 *Ibid.*, p. 98.
- 18 *Lettre de Léon Beaulieu à Mgr Courchesne*, 8 juillet 1944, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 19 *Lettre de Jean-Baptiste Caron à Mgr Courchesne*, 30 octobre 1944, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 20 *Lettre de Monsieur G.-C. Piche à monsieur S.E. Chenard*, 7 juin 1930, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 21 L. Z. Rousseau, et al., *Classification des sols de la partie occidentale des territoires non subdivisés du comté de Rimouski*, 1947, AAR, Cote A-20, Colonisation.
- 22 Noël Bélanger, *op. cit.*, p. 90.

Joseph-Pierre Ouellet, 2^e architecte de l'église de Trois-Pistoles

Emmanuel RIOUX

Le 5 mai 1902, comparaisait devant le notaire Joseph-Mathias Michaud (ct 7609) et Damase Morisset, curé de Trois-Pistoles depuis 1897, le contracteur J.-Hubert Morin, chargé d'exécuter fidèlement les plans de l'architecte Joseph-Pierre Ouellet¹, 20 ans après que le même contracteur eut entrepris la construction de la 5^e église de Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles.



Bien malin qui eût pu deviner ou anticiper les résultats de ce qui allait

en faire d'emblée l'un des plus beaux joyaux de tout le patrimoine religieux bas-laurentien et québécois.

En présence des témoins Marcellin Rioux, Joseph-M. Rioux, Philias Damour (sic) et Tobie Rioux, représentants de la fabrique, ce contrat détermine le rôle primordial exercé par Joseph-P. Ouellet en tant qu'architecte:

Ledit J.H. Morin s'oblige de fournir tous les matériaux et de faire tous les travaux pour le parachèvement de l'intérieur de l'église, la consolidation du dôme, les changements à faire dans les jubés, galeries, transepts, escaliers, etc.; le tout d'après les plans généraux et de détails fournis et à être fournis par l'architecte Joseph P. Ouellet, de Québec, dont ledit entrepreneur s'oblige de suivre les spécifications dans tous ses détails, ainsi que les instructions verbales et écrites qui

La magnifique église de Trois-Pistoles (photo de G. Gaudreau dans J. F. Beaulieu, *Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles. Histoire et architecture*, Centre d'édition des Basques inc., 1997, p. 13).

pourront lui être données en temps et lieu par ledit architecte, sous la surveillance de qui se font les travaux.

Sans doute l'architecte Joseph-Pierre Ouellet est-il moins connu que son homonyme David (1844-1915), qui présida à la construction de la même église, de 1882 à 1887. Mais Jos.-P. Ouellet reste l'un des architectes qui, dans le premier quart du siècle dernier, a le plus réalisé d'œuvres du patrimoine religieux depuis la région de Québec jusqu'en Gaspésie. À son nom sont rattachées en particulier les églises de Saint-Clément, St-Paul-de-la-Croix, Sainte-Rose-du-Dégelis, Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup, etc.

Breve biographie de Joseph-Pierre Ouellet²

Fils de l'architecte Cyrias Ouellet de Kamouraska (1841-1927), lequel fut également entrepreneur

général de Cap-Saint-Ignace et Saint-Denis-de-Kamouraska, et de Saint-Fidèle en Charlevoix, Joseph-Pierre Ouellet naît le 22 octobre 1871 à Saint-Fidèle. Après ses études classiques au collège de Lévis, il est diplômé de l'Université Laval en 1889. Il fait deux ans de cléricature dans le bureau des architectes Georges-Émile Tanguay et Vallée de Québec. De 1889 à 1904, il est officier du 9^e régiment des voltigeurs de Québec. Le 27 janvier 1893, il devient diplômé de l'Association des architectes de la province de Québec (l'AAPQ), tout récemment créée. Par la suite, il pratiquera tout seul, ayant pignon sur rue dans la capitale (28 rue Sainte-Famille, Québec). Le 10 janvier 1905, à l'âge de 34 ans, il convole en justes noces avec

Marie-Géraldine Chapleau, de Saint-Pascal-de-Kamouraska. Cette même année, il est nommé président de l'AAPQ, dont il sera membre du conseil d'administration une vingtaine d'années durant. En 1915, il est membre fondateur de l'Institut royal des architectes du Canada (IRAC), dont il sera pendant quelque 15 ans membre du conseil d'administration. De 1912 à 1918, il est architecte superviseur du gouvernement fédéral. De 1904 à 1931, il est officier d'état-major, avant d'accéder au grade de lieutenant-colonel en 1931. Il fait passer les examens à plusieurs candidats à l'AAPQ. En 1927, il entreprend un voyage de cinq mois en Europe, ce qui lui permet de visiter les cathédrales de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et d'Espagne. En 1931, il est nommé président de l'Association conservatrice de

Québec-Centre, tout en devenant membre de la Chambre de commerce de la capitale nationale. En 1950, à l'âge de près de 80 ans, il démissionne de l'AAPQ, alors qu'on lui décerne la médaille de bronze de la même association et de l'IRAC. Et le 4 février 1959, à l'âge vénérable de 87 ans, il décède à Québec.

L'œuvre architecturale de Jos.-P. Ouellet

Voici quelques-unes des églises et certains presbytères de la région dont il fit les plans, extérieurs et/ou intérieurs:

- 1902: Trois-Pistoles (intérieur, d'après les plans du chanoine Bouillon);
- 1906: Saint-Clément (intérieur); Saint-Paul-de-la-Croix;
- 1907: Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup (intérieur);
- 1908: Cloridorme (presbytère);
- 1910: Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup (presbytère);
- 1912: Sainte-Rose-du-Dégelis; Grandes-Bergeronnes;
- 1914: Saint-Louis de Kamouraska (extérieur et intérieur);
- 1918: Bersimis
- 1923: Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup (clocher et intérieur);
- 1924: Saint-Onésime de Kamouraska (tour et clocher);
- 1929: Val-Brillant.

Parachèvement de l'intérieur de l'église de Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles

Selon les termes du contrat du 5 mai 1902, l'entrepreneur Hubert Morin se mettait à son entière disposition pour réaliser en deux ans les travaux tels que stipulés dans cet acte notarié très précis. De ces

années du début du siècle dernier, date donc l'essentiel de la finition intérieure de l'église, que figureront un demi-siècle plus tard la firme Jean Belzile et fils et «les Arts appliqués de Québec» sous la direction de l'artiste peintre Mario Mauro.

Dans sa magnifique brochure, illustrée par le photographe Gilles Gaudreau, J.-François Beaulieu écrit:

Comme le chanoine Bouillon n'est pas un architecte agréé, la fabrique engage un architecte en la personne de Joseph-Pierre Ouellet. Ce dernier apporte des modifications mineures aux plans du chanoine Bouillon afin de permettre le raccordement entre l'extérieur et l'intérieur de l'église. L'entrepreneur J.-Hubert Morin (...) se voit confier l'exécution des travaux intérieurs. Le contrat incluant la pose de l'or s'élève à 35 980\$. Cependant, l'or n'est pas fourni par l'entrepreneur³.

Ces travaux dirigés par l'architecte Ouellet consistent dans la consolidation et le parachèvement intérieur du dôme, l'exécution du baldaquin (chef-d'œuvre unique et si caractéristique de l'église actuelle), des petits autels latéraux, la rallonge du premier jubé, la pose du lambris autour du tuyau de fumée, ainsi que le remplacement des colonnes adossées aux piliers du dôme par des colonnettes supportées par des consoles.

Concernant l'œuvre architecturale de Ouellet réalisée à l'intérieur de l'église de Trois-Pistoles, le professeur Noppen écrivait en 1973:

On retrouve cette même unification de l'espace grâce à ce chœur ouvert autour duquel se logent les tribunes. À Saint-Clément, tout comme à Trois-Pistoles, même les bas-côtés de

la nef participent à cette intégration. On y retrouve une voûte en berceau comme dans la nef centrale, avec la même ornementation. Tout l'édifice participe au mouvement central horizontal, même les médaillons de la voûte centrale qui occupent toute la largeur des travées et accentuent ce rythme.⁴

* * *

Étrange est le silence presque total concernant Joseph-Pierre Ouellet dans trop d'ouvrages sur l'architecture religieuse du siècle dernier. Pas une seule ligne sur lui dans le livre de Gérard Morisset⁵, tout juste une ligne lui est consacrée dans *Histoire de Trois-Pistoles*: «Les plans intérieurs furent conçus par le chanoine Bouillon. L'architecte Joseph-Pierre Ouellet les modifia et les exécuta⁶. Heureusement que Noppen rachetait cet oubli il y a une trentaine d'années et que Claude Bergeron redonne à cet architecte la place qui lui revient:

Au cours des vingt premières années du siècle, Joseph-Pierre Ouellet a construit un grand nombre d'églises dans l'Est du Québec, depuis la région de Mégantic jusqu'à la Côte-Nord. Sa manière s'apparentait à celle de Victor Bourgeau. Sur une même forme de plan ou d'élévation, interne ou externe, il appliquait un décor de style médiéval ou classique, ou même les deux à la fois⁷.

Il nous a paru opportun de lui accorder, trop brièvement hélas, le crédit patrimonial qu'il mérite ici et dans notre région.

Notes

- 1 Voir notre article intitulé «Georges Bouillon, décorateur de l'église de Trois-Pistoles», *L'Écho des Basques*, vol. 23, 2001, p. 27-31 et dans *L'Estuaire*, vol. XXV, no 2 (61), juin 2002, p. 34-36.
- 2 Voir Luc Noppen, Claude Thibault et Pierre Filteau, *La fin d'une époque, Joseph-Pierre Ouellet, architecte*, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1973, p. 7-8; Raymonde

Gauthier, *Construire une église au Québec. L'architecture religieuse avant 1939*, Montréal, Libre Expression, 1994, p. 218-219.

3 *Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles. Histoire et architecture*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1997, p. 26.

4 *Op. cit.*, p. 58. On complètera avantageusement son information sur l'église de Trois-Pistoles en voyant un très beau film-vidéo, d'une durée de 90

minutes, réalisé par Timothy Keenan et une équipe, intitulé *Le grand tour*.

5 *L'architecture en Nouvelle-France*, Québec, 152 p.

6 Emmanuel Rioux et al., *Histoire de Trois-Pistoles 1697-1997*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1997, p. 203.

7 *Architectures du XXe siècle au Québec*, Montréal, Édition du Méridien, 1989, p. 81-82.

La seigneurie de L'Anse-aux-Coques ou de Lepage-Thivierge

Béatrice CHASSÉ

Louis Lepage, le frère de Germain, avait une fille du nom de Marie-Madeleine, laquelle avait épousé Gabriel Thivierge, en 1688. Le petit groupe familial formé par les deux frères, Germain et Louis Lepage, vivait avec épouses et enfants à Saint-François de l'île d'Orléans. Nous supposons que Louis avait l'intention de suivre son frère Germain dans la région de Rimouski.

Même s'il ne mit jamais son idée à exécution, Louis Lepage obtenait, en son nom et en celui de son gendre Gabriel Thivierge, une très grande concession de terre, à laquelle resta attaché le nom de Lepage-Thivierge. Ce territoire a aussi été connu sous le toponyme populaire de L'Anse-aux-Coques.

La formation du territoire

La concession d'origine, datée du 14 novembre 1696, portait la signature de Frontenac. Le gouverneur concédait à Louis Lepage et à son gendre Gabriel Thivierge «*le terrain qui se trouve entre la concession du sieur Pachot [Grand-Métis], marchand et celle du sieur Lessard [Pointe-au-Père], située au lieu dit Rimousky sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, sur une lieue de profondeur*»¹. Remarquons que le document ne donnait aucune mesure précise pour le front de cette seigneurie, qui était immense. En 1697, Louis Lepage et Gabriel Thivierge



La plage de Sainte-Luce (Robert Claveau, *Chroniques luçoises. Sainte-Luce 1835-1985*, la Corporation de la seigneurie Lepage-Thivierge, 1986, p. 318.

demandaient une augmentation à la concession d'origine. Le gouverneur Frontenac leur accorda deux lieues de plus en profondeur, ce qui portait cette dimension à trois lieues². Le second document aussi était muet concernant la dimension du front de la seigneurie. C'était certainement la meilleure façon de procéder lorsque l'arpentage n'avait pas été fait. Cette pièce de terrain devait s'étendre par trois lieues de profondeur sur un front allant toujours du fief du sieur Pachot (Grand-Métis) à celui du sieur Lessard (Pointe-au-Père).

Du côté de l'est, à partir de la rivière Métis qui était un accident géographique facilement repérable, on n'avait qu'à remonter d'une demi-lieue. On plaçait là la ligne de démarcation entre la seigneurie de L'Anse-aux-Coques et le fief Pachot dont la mesure de front était d'une demi-lieue en remontant de ladite rivière. Jusque-là, pas de problème. Du côté

de l'ouest, on a placé la ligne de démarcation à la pointe aux Bouleaux qui ferme l'anse aux Coques en bas; c'était au temps des seigneurs Lepage. À la fin du régime seigneurial, sous l'inspiration de l'arpenteur Ballantyne, on a placé cette ligne sur la rive droite du ruisseau à la Loutre, un peu en bas du moulin banal situé à la limite est de Pointe-au-Père. De toute façon, cela n'allait pas l'encontre de la concession d'origine de L'Anse-aux-Coques qui demeurait toujours avec son front allant du fief du

sieur Pachot à celui du sieur Lessard ou de Pointe-au-Père. Nous comprenons, qu'en fait, tout le trouble venait de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé.

Le township Hamilton ou seigneurie d'Argyle

Les difficultés au sujet de L'Anse-aux-Coques se sont étendues à toute sa superficie. En effet, les dames Drapeau sont venues bien prêtes de perdre ce morceau de l'héritage de leur père qui avait fait l'acquisition de cette seigneurie en 1790. Marie-Geneviève Noël et ses filles ont dû faire face à une saga judiciaire qui s'est échelonnée sur près de cinquante ans. Après les années 1780, apparaissent les termes de township Hamilton ou de seigneurie d'Argyle qui désignent la seigneurie de L'Anse-aux-Coques, avec un front plus ou moins extensible.

C'est William Ross, immigrant de l'Écosse et pilote de navires, qui est à l'origine de toute cette affaire. Les visées de cet Écossais et de ses fils sur la seigneurie de L'Anse-aux-Coques sont parfaitement explicables. Conçue en 1696 à Louis Lepage et à son gendre, Gabriel Thivierge, ce territoire n'avait pas été habité et on n'y avait fait aucun établissement. Dans les années 1750, la seigneurie était passée à des collatéraux, les seigneurs de Rimouski. Ceux-ci non plus ne s'étaient pas souciés d'y faire des développements. Dans les années 1780, alors que commencent les revendications de la famille Ross, la seigneurie était restée dans un état sauvage. On n'y voyait ni manoir, ni moulin, ni seigneur résidant. Le nombre des habitants était infime et pouvait se compter sur les doigts de la main³. Dans le territoire voisin de Pointe-au-Père, le seigneur Paul Lepage devenu âgé, avait abandonné tous ses droits sur sa seigneurie de la Molaie. Dans la décade de 1780 à 1790, trois propriétaires différents avaient remplacé le seigneur Paul Lepage dans cette seigneurie. Dans Rimouski et Saint-Barnabé, Louis Lepage de Saint-Germain était à la barre des territoires de sa famille, si l'on peut dire. Nous savons que sous sa gouverne, c'était l'incurie totale et que ce seigneur irresponsable hypothéquait ses terres à tout venant. En d'autres termes, il n'y avait personne vraiment capable de défendre les intérêts de la famille Lepage et la porte était ouverte à tous les empiétements.

Du côté de la famille Ross, on trouvait des personnes beaucoup plus déterminées. Le père, William Ross, pilote et vétéran de la guerre de Sept Ans, habitait dans L'Anse-aux-Coques où il avait élevé une nombreuse famille⁴. On lui avait promis des terres en récompense de ses services sur les champs de batailles. Entre 1785 et 1800, William Ross adressait trois requêtes aux autorités coloniales de cette époque pour

obtenir une concession en bonne et due forme de tout l'espace compris entre le fief Pachot et la seigneurie de Lessard ou Pointe-au-Père. À chaque fois, il avait essuyé un refus⁵. Au début des années 1800, il revenait à la charge, pour recevoir cette fois une réponse beaucoup plus encourageante.

Nous ne pouvons pas considérer cette affaire en dehors de l'actualité politique de cette époque. La province du Bas-Canada subissait alors l'influence d'un redoutable triumvirat. Le juge Jonathan Sewell, le secrétaire du gouverneur, Herman Witsius Ryland, et l'évêque anglican, Jacob Mountain, avaient formé le projet d'angliciser toute la province française et d'amener la population catholique à pratiquer le culte protestant. Pour ce faire, il fallait engager des maîtres d'écoles anglophones qui iraient partout dans les villes et les campagnes pour enseigner la langue du conquérant. Afin de défrayer ce nouveau système d'éducation, on puiserait dans les revenus des terres de la Couronne.

Or en 1804, en réponse à la demande de William Ross et de ses fils, le gouvernement, composé comme ci-haut, émit un mandat d'arpentage adressé à l'arpenteur général du Bas-Canada. Celui-ci devait voir à obtenir les mesures précises pour le township Hamilton, borné «*On the East by the seigniorie of Mitis, on the West by the seigniorie of Lessard*»⁶. Le mandat d'arpentage ou «*Warrant of Survey*», portait la signature du secrétaire d'État, Herman W. Ryland. Le document mentionnait qu'un septième des revenus des territoires de «*L'Ançe aux Coqs*» était destiné «*for the maintenance and support of the Protestant Clergy within the said Province*» et un autre septième serait une taxe «*for the future disposition of His Majesty*». Il y avait là de quoi aiguïser l'appétit des autorités coloniales de cette époque. Le «*Warrant of Survey*» mentionnait aussi que la concession de «*L'Ançe aux Coqs*» à William Ross et à ses fils

était «*reasonable and advisable*». Les Ross, cette famille de pilotes, savaient sûrement qu'ils avaient le vent dans les voiles.

Cependant, ce n'est que vingt ans plus tard que se concrétisèrent les désirs de la famille Ross... ou presque. Le gouverneur Dalhousie concédait, ou plutôt reconcédaît, le 12 avril 1824, la plus grande partie de L'Anse-aux-Coques à Donald Ross, pilote, et à ses frères, Hector et Laughlin, «*yeomen*». Le père, William Ross était alors décédé et Donald, Hector et Laughlin demeuraient à Rimouski. Le territoire reconcédaît devait porter le nom de «*Seigniorie of Argyle*»⁷. On avait compté sans l'obstination des dames Drapeau qui se croyaient propriétaires depuis l'achat de ce territoire par leur père, en 1790. Marie-Geneviève Noël, veuve Drapeau, était toujours responsable des affaires de la famille. Assistée de sa fille Luce-Gertrude, elle refusa d'abandonner ses droits sur cette partie importante du patrimoine familiale. Les Ross raptèrent par l'intermédiaire de leurs avocats et demandèrent l'abandon immédiat de tous les droits de la famille Drapeau sur le territoire en question. L'affaire fut portée devant la Cour du Banc du Roi. Les demandeurs, les Ross, voulaient une compensation de cinq mille livres (5000L) plus les intérêts pour les rentes perdues et le bois coupé «*wrongfully and unjustly*»⁸. Les demandeurs exigeaient beaucoup... et n'obtinrent rien du tout. Contre toute attente, la Cour du Banc du Roi rejeta l'action des frères Ross qui furent condamnés à payer les dépens. Cette décision fut confirmée par la Cour d'appel, le 20 janvier 1829. Donald Ross, porte-parole de ses frères, fut informé qu'il ne pouvait avoir «*the lands proposed to be located for him in what has been denominated the Township of Hamilton*»⁹.

Les dames Drapeau sortaient gagnantes de toute cette affaire, mais il avait fallu passer par-dessus des moments de stress intense. «*Dame*

Marie-Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, *Ecuyer, seigneuresse de Rimouski et autres lieux*¹⁰, n'allait survivre que quelques mois après que fut rendu le jugement de la Cour d'appel. Elle décédait, le 17 novembre 1829, à l'âge de 63 ans. Dorénavant, sa fille Luce-Gertrude tenait seule les rênes en tout ce qui concernait l'administration de la fortune familiale.

La contestation entre les Ross et les seigneurs de Rimouski avait duré près d'un demi-siècle. Depuis le début des années 1780 jusqu'au jugement de la Cour d'appel en 1829, on n'avait pas su qui seraient les futurs seigneurs de L'Anse-aux-Coques: les Ross de religion protestante ou les Drapeau de religion catholique. Il est évident qu'une telle période d'incertitude ne pouvait que retarder et même paralyser complètement le développement de la seigneurie. Après le jugement de la Cour d'appel en faveur des dames Drapeau, les choses vont commencer à aller rondement.

La fondation des paroisses de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie

Le 7 février 1829, l'évêque de Québec, Mgr Bernard-Claude Panet écrivait à M. Ringuet, curé de Rimouski. Moins de trois semaines s'étaient écoulées depuis la parution du jugement de la Cour d'appel, le 20 janvier. Le prélat demandait au curé de se concerter avec le notaire Jos. Ouellet, agent de Madame Drapeau, pour déterminer les limites des paroisses de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie. Mgr Panet précisait: «Personne n'est plus capable de vous donner de bons renseignements sur ces seigneuries [Lepage-Thivierge et Pachot] que Mr Ouellet le Notaire parce qu'il est l'a-

gent de Mde Drapeau. Aussitôt que cette nouvelle paroisse sera marquée, les gens auront une église»¹¹.

L'érection canonique de la paroisse de Sainte-Luce eut lieu effectivement en cette même année 1829. Cependant les paroissiens durent attendre encore quelques années pour assister à la bénédiction de la première pierre de leur église par Mgr Joseph Signay, lors de la visite pastorale de l'été 1838. Le nouveau temple fut ouvert au culte en 1842 et avait été construit selon les plans de l'architecte Thomas Baillairgé¹². Bâti sur la pointe qui ferme l'anse aux Coques à l'ouest, cette petite église de pierre devait avoir fière allure, surtout lorsqu'on la voyait de loin, en remontant sur le bord de l'anse, à marée haute.

Le nouveau curé, Gabriel Nadeau, avait été chargé par Mgr Signay, non seulement de la desserte des paroisses de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie qui avait aussi été érigée canoniquement en 1829. Le pauvre M. Nadeau avait en plus la responsabilité de tous les fidèles établis au-delà de la rivière Métis et jusqu'au Mont-Louis inclusivement «principalement dans les postes de Matane, du Cap-Chat et de Ste-Anne-des-Monts»¹³. Il faut comprendre que

la période missionnaire n'était pas terminée.

Pour la décoration intérieure de l'église de Sainte-Luce nommée en son honneur, Luce-Gertrude Drapeau-Casault faisait donation d'un cadeau princier. Il s'agissait d'un tableau du peintre Antoine Plamondon qui ornait, et orne toujours, le maître-autel. Visiblement dédiée à la seigneuresse, l'œuvre représente sainte Luce priant pour la guérison de sa mère sur le tombeau de sainte Agathe. C'est une des rares compositions religieuses originales que l'artiste nous a laissée après sa très longue carrière¹⁴. Cette offrande serait-elle le merci de Luce-Gertrude pour faveur obtenue? Les dames Drapeau avaient alors une bonne raison de remercier le ciel. Nous savons qu'à l'automne de 1841, avait lieu le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, la fille de Marie-Joseph Drapeau-d'Estimauville et la nièce de Luce-Gertrude. Joséphine était accusée de complicité pour meurtre dans l'assassinat de son mari, Achille Taché, seigneur de Kamouraska. Le procès ne dura qu'une journée et les jurés déclarèrent l'accusée, «non coupable». Ce verdict de non-culpabilité fut reçu avec un profond soupir de soulagement dans la famille Drapeau. Les seigneuresse, très religieuses, auraient-elles voulu laisser une marque de reconnaissance?

L'exploitation forestière

Après l'affaire de la seigneurie d'Argyle, Luce-Gertrude Drapeau avait bien retenu la leçon: le premier devoir du seigneur était de concéder des terres et d'y établir des habitants. Pendant les quelque vingt-cinq années que durèrent son administration, la seigneuresse va



Ferme dans le secteur Sainte-Luce/Luceville (photo de Jean Larrivée, 2004).

multiplier les concessions dans L'Anse-aux-Coques. Ce territoire devint un des plus peuplés parmi les seigneuries que possédait la famille Drapeau. Il ne sera dépassé en population que par le fief de Nicolas-Rioux (Saint-Simon et Saint-Fabien).

Même si l'implantation humaine progressait, il restait encore de vastes espaces boisés et occupés sur le territoire de L'Anse-aux-Coques. Michel Larrivée, marchand demeurant à Sainte-Luce, était alors le grand entrepreneur pour l'exploitation forestière dans la région de Rimouski. En 1844, il prenait à bail tous les terrains non concédés dans le fief Pachot et dans la seigneurie voisine de L'Anse-aux-Coques. Les baillereses, les dames Drapeau, lui donnaient «*le privilège exclusif de couper et abattre les arbres de pin & d'épinette*» dans les dits territoires. Les arbres coupés seraient transformés en planches et en madriers au moulin de la rivière Métis, propriété des baillereses. Ce bâtiment était aussi loué à Michel Larrivée avec les terres non concédées. Le preneur avait en plus le privilège, si l'on peut dire, de construire d'autres moulins à scie sur la rivière Métis, à l'exclusion des moulins à farine ou à carder. Les bâtiments nouvellement construits deviendraient la propriété des seigneuses, à la fin du bail de neuf années. Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault, demeurait dans sa maison à Rimouski, lors de la passation de ce contrat, le 21 septembre 1844¹⁵.

L'évaluation de la seigneurie de L'Anse-aux-Coques

Quand vint le moment de compenser les seigneurs pour les territoires perdus, comment allait-on évaluer les terres et les forêts de L'Anse-aux-Coques? Lors de la préparation des *Cadastres abrégés des seigneuries de Québec*, la ligne de démarcation entre Pointe-au-Père et L'Anse-aux-Coques avait été fixée à environ sept arpents plus bas que le moulin banal bâti à la limite est de Pointe-au-Père. C'est-à-dire que

Lepage-Thivierge n'avait pas de moulin seigneurial et n'en avait jamais eu, même si le bâtiment, souvent appelé le moulin de Sainte-Luce, se trouvait beaucoup plus près de l'église de cette paroisse que de celle de la paroisse voisine de Pointe-au-Père. L'Anse-aux-Coques n'avait jamais eu non plus de manoir ni de manoir habité par des hôtes chaleureux comme le seigneur et la seigneuse. En cela on ne peut comparer ce territoire avec certaines anciennes seigneuries qui répondent beaucoup plus à l'image folklorique que l'on se fait aujourd'hui de la vie seigneuriale. Mais pour ce qui est d'amener de nouvelles populations, Luce-Gertrude Drapeau a parfaitement joué son rôle de seigneuse. L'évaluation de «*La seigneurie Lepage-Thivierge, appartenant aux dames Drapeau*», consignée dans *Les cadastres abrégés...*, a donné les résultats suivants:

Valeur des cens et rentes	\$17, 466.66 cents
des lods et ventes	\$10, 908.66
des terres non concédées	\$ 6, 133.33
Total:	\$34, 508.65 ¹⁶

Comme valeur monétaire, parmi les sept que possédaient les sœurs Drapeau, L'Anse-aux-Coques n'était dépassée que par la seigneurie de Nicolas-Rioux (Saint-Simon et Saint-Fabien). Cette dernière n'avait pas non plus de manoir ni de moulin et sa valeur monétaire atteignait le chiffre faramineux de \$60,029.91 cents.

Les chiffres de population

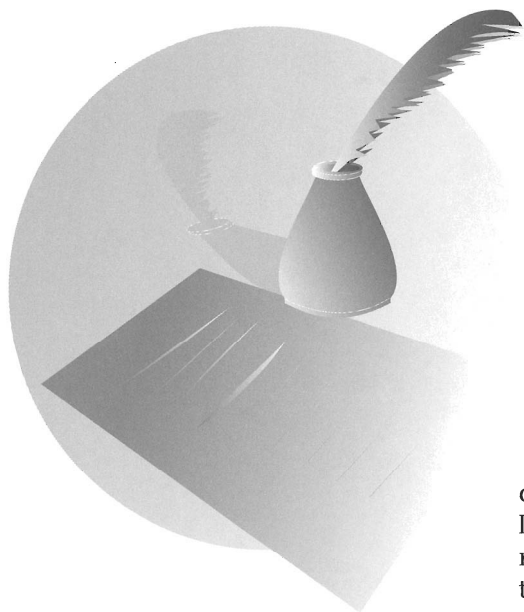
Le chiffre de la population dans L'Anse-aux-Coques atteignait les 805 censitaires en 1858, alors que la seigneurie de Nicolas-Rioux en comptait 862. Les 805 habitants de L'Anse, (n'incluant pas les membres de leur famille) étaient répartis dans six rangs. On y retrouvait, sauf au cinquième, des descendants de William Ross. Tous leurs prénoms avaient été francisés.

L'Anse-aux-Coques n'a connu un développement accéléré que pendant les vingt-cinq années que durèrent l'administration de Luce-Gertrude Drapeau, c'est-à-dire de 1829 à 1854, date de l'abolition du régime seigneurial. Des origines à l'achat par le seigneur Joseph Drapeau en 1790, on peut dire que ce territoire avait été laissé-pour-compte par les seigneurs Lepage, surtout dans la partie qui va de la pointe aux Bouleaux jusqu'au fief Pachot. Avec les revendications de la famille Ross, de 1785 à 1829, les difficultés vont s'accumuler. À un certain moment, les habitants de L'Anse ne savaient pas à qui payer les cens et rentes. Puis vint Luce-Gertrude, après le jugement de la Cour d'appel rendu en 1829, qui remettait entièrement la seigneurie aux dames Drapeau. Les habitants surent alors à qui payer les cens et rentes.

Évidemment Luce-Gertrude n'était pas seule pour attirer des pionniers sur son territoire. L'ouverture de deux nouvelles paroisses, Sainte-Luce et Sainte-Flavie, favorisait l'arrivée d'une population immigrante. À cette période, on peut pressentir l'entente occulte qui existait entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Mgr Panet voyait sûrement d'un mauvais œil l'implantation d'une colonie écossaise presbytérienne, comme celle qui existait au-delà de la rivière Métis. Au point de vue de la seigneuse, la proximité de deux églises attirait les nouveaux habitants. Plus il y avait de censitaires, plus le montant des cens et rentes était élevé. En cela, il ne faut pas voir que de la vénalité de la part de la seigneuse, en dépit des sarcasmes de son petit-neveu, Arthur Buies. Quant à l'habitant, il avait l'avantage d'être propriétaire de sa terre, moyennant une légère redevance. Il pouvait cultiver ses champs en toute quiétude dans une seigneurie bien organisée, à une époque où on ne valorisait que la propriété terrienne.

Notes

- 1 P.-G. Roy, *Concessions en fief et seigneurie*, vol. IV, p. 125.
- 2 *Loc. cit.*
- 3 Georges Desrosiers, «Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père à L'Anse-aux-Coques, 1750-1791», dans *L'Estuaire*, juin 2003, p. 6.
- 4 Mandat d'arpentage du township of Hamilton, 24 mai 1804, ANQR, collection U.-J. Tessier, P1/7/5/12.
- 5 Pour une histoire détaillée du canton de Hamilton, voir Reynald Gagnon, «L'Histoire territoriale des seigneuries situées entre la rivière Hâtée et la rivière Mitis», dans la revue *L'Estuaire*, juin 2003, p. 20 et 21.
- 6 *Warrant of Survey of the Township of Hamilton*, 24 mai 1804, ANQR, collection U.-J. Tessier, P1/7-5/12.
- 7 P.-G. Roy, *op. cit.*, vol. V, p. 109.
- 8 Déclaration dans la cause de Donald Ross vs Marie-Geneviève Noël, 26 mars 1825, ANQR, collection U.-J. Tessier, P.1/2-4/1.
- 9 Jugement de la Cour d'appel 20 janvier 1829, ANQR, collection U.-J. Tessier, P1/1-3/8.
- 10 Acte de sépulture de Marie-Geneviève Noël, 20 novembre 1829, ANQR, collection U.-J. Tessier, P1/2-1/10.
- 11 Mgr Panet à M. Ringuet, 7 février 1829, AAQ, Registre des Lettres, vol. 13, p. 532.
- 12 Cahier des visites, AAQ, 69CD-11, p. 120.
- 13 Mgr Signay à M. Nadeau, vicaire à Rimouski, 30 septembre 1842, AAQ, Registre des Lettres, 1842-1844, 210A.
- 14 Guy-André Roy, «L'Église de Sainte-Luce» dans *Les Chemins de la mémoire*, vol. I, p. 515.
- 15 Bail par Madame Casault à Mons. Michel Larrivée, ANQR, notaire Jos. Garon, 21 septembre 1844.
- 16 *Cadastrés abrégés des seigneuries de Québec*, vol. 2, no 95.

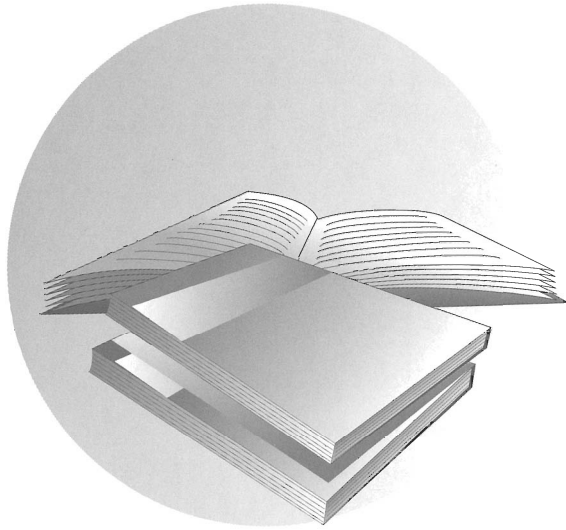


Nouvelles brèves

Jean LARRIVÉE

- En septembre 2004, une cinquantaine de personnes ont participé à l'inauguration du **Centre d'interprétation de la dîme de Sainte-Flavie**. Cette grange de style néo-classique, construite vers 1857, a été restaurée grâce à la ténacité de fervents du patrimoine régional qui ont réussi à dénicher 215 000\$ pour assumer le coût des travaux. La municipalité a investi 100 000\$, le solde a été fourni par le CLD et la MRC de la Mitis et le gouvernement du Québec. Outre l'interprétation de la dîme, les visiteurs auront accès à un musée de paléontologie, sous la présidence de Jean-Pierre Dallaire. Rappelons que le presbytère de Sainte-Flavie a fait l'objet d'une importante restauration il y a quelques années. Cet édifice constitue maintenant un centre culturel important pour la municipalité et la région.
- Grâce à une généreuse contribution de 25 000\$ de M. Philippe Michaud, ex-maire de la Ville de Rimouski, quelques historiens (Paul Larocque, Jeannot Bourdages, Pierre Collins, Sylvain Gosselin, Jean Larrivée, Mario Mimeault, et Richard Saindon) préparent **un livre sur l'histoire de Rimouski** qui devrait paraître à la fin de 2005. Déjà plusieurs chapitres ont été rédigés et la recherche des illustrations se fera au cours de l'été et au début de l'automne.
- À compter de l'été 2005, les touristes et les gens de la région auront accès à la toute nouvelle **Maison du patrimoine** située à Sainte-Flavie, tout près du quai. Cette initiative des Ateliers Plein Soleil vise à relancer le musée mitissien fermé depuis deux ans et qui logeait auparavant à la villa Reford des Jardins de Métis. On y retrouvera un aperçu de l'histoire de la Mitis à l'intérieur de quelques salles aménagées selon les caractéristiques du temps passé, comme le bureau du médecin par exemple.
- **La Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet**, fondée en juin 2004, met de l'avant un très beau projet: restaurer la forge Saint-Laurent sise au cœur du village, sur la rue Principale. Cet édifice a été construit en 1885 et pendant des décennies les claquements du marteau sur enclume ont retenti... et les membres de la corporation souhaitent qu'on les entende à nouveau.
- **Patrimoine rimouskois**: Le fameux dossier de la restauration de la maison Joseph-Gauvreau a enfin débloqué grâce à l'initiative du groupe Gérald Leblond, une entreprise solidement implantée depuis des décennies à Rimouski. Souhaitons que la restauration et l'utilisation des lieux soient des plus bénéfiques pour les Rimouskois et les visiteurs qui pourront, dans ce quadrilatère important, admirer une maison si caractéristique. Notons aussi la fusion de la Société Joseph-Gauvreau et du Comité de la Maison Lamontagne, deux organismes voués à la protection du patrimoine, qui uniront dorénavant leurs efforts pour promouvoir et sauvegarder le patrimoine rimouskois.
- **La Coopérative des consommateurs de Rimouski**: 65 ans de services aux membres, tel est le titre du numéro 3 de la collection Les Cahiers de L'Estuaire qui porte sur une des premières coopératives de consommation du Québec. Ce numéro est publié par le GRIDEQ, la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, La Coop de Rimouski et le Musée régional de Rimouski. Une histoire incroyable, pleine de rebondissements, de défis, de moments difficiles, mais qui débouche sur une réussite sociale et économique surprenante pour une ville de la taille de Rimouski. Le défi demeure constant... et la compétition féroce dans le secteur de l'alimentation. Avec ses 9500 membres, La Coop devrait connaître encore plusieurs années de succès. Quatre chapitres structurent le texte rédigé par Jeannot BOURDAGES et Émile DEVOE: - Un

- idéal à concrétiser (1939-1947) - Servir la communauté (1947-1969) - Faire face aux changements (1969-1982) et Tenir tête aux géants (1982-2004). (2005. 48 pages ISBN 2-920270-75-3, prix: 10\$ + 2\$ pour les frais postaux). Rappelons que le deuxième numéro rédigé par Béatrice Chassé portait sur Rimouski et son île et le premier numéro, sous la direction d'Alexander Reford, abordait le thème de la villégiature anglophone au Bas-Saint-Laurent. Ces numéros sont aussi disponibles à la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent.
- La corporation **Jeunesse maritime du Saint-Laurent** a vu le jour récemment à Baie-des-Sables. Cet organisme veut «aider les jeunes des villages et des petites écoles à connaître et protéger la mer et le Saint-Laurent». *Le Bulletin Jeunesse maritime du Saint-Laurent* est publié trois fois par année et présente surtout les dernières acquisitions de la bibliothèque. Plusieurs ouvrages font référence à notre patrimoine maritime tels les phares, les techniques de pêche, la navigation. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires en écrivant à Denis Vaillancourt, secrétaire de la corporation, C.P. 39 Baie-des-Sables G0J 1C0 ou au téléphone 418-772-6218.
 - Un groupe de Madelinots publie depuis peu un bulletin d'une dizaine de pages intitulé **Page d'histoire**. Le volume 2, numéro 1 du mois de juin 2004 porte sur le 400e anniversaire de l'Acadie. On y trouve entre autres un article d'Hélène Chevrier dont le titre est 1604, date de la naissance de l'Acadie. Pour information ou commande: Corporation des Acadiens, tél. (418)-937-2525.
 - **Une louable suggestion...** Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue *L'Estuaire* accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.



Des livres à lire!



Jean-Marie FALLU, *Le Québec et la guerre 1860-1954*, Québec, Publications du Québec, 2003. 205 p. Collection Aux limites de la mémoire no 10.

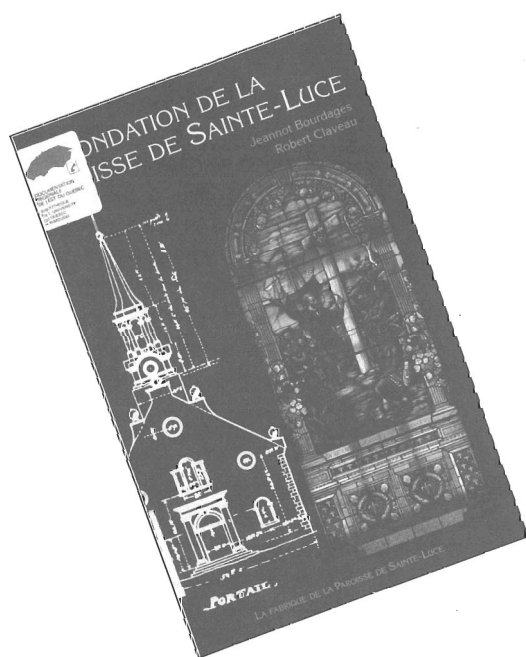
La guerre: une constante de l'histoire de l'Homme sur la planète Terre! Ce recueil de photographies nous en présente six parmi des milliers de conflits: Les zouaves pontificaux protégeant le Saint-Siège contre les troupes de Garibaldi (1868), les Boers en Afrique du Sud (1899), la Première Guerre mondiale (1914-1918), la guerre civile en Espagne (1936-1939), la 2^e Guerre mondiale (1939-1945) et la guerre de Corée (1950-1953). Des milliers de morts, dont plusieurs Québécois, voilà le lourd tribut humain à payer: seulement lors de la Deuxième Guerre mondiale, près de 45 000 soldats canadiens sur un million ont perdu la vie. Le livre relate aussi les divergences de vue des Anglophones et des Québécois quant à l'opportunité de participer à ces guer-

res. Les Québécois se sont opposés farouchement à toute forme de conscription, mais plusieurs d'entre eux, y compris des Gaspésiens et des Bas-Laurentiens, ont joint les rangs militaires pour défendre une cause que ce soit celle du pape, celle de la Grande-Bretagne ou simplement par esprit d'aventure. Ces conflits, en apparence lointains, ont touché de diverses façons la région de l'estuaire du Saint-Laurent. Qu'il suffise de rappeler la bataille du Saint-Laurent en 1942 où des sous-marins allemands sillonnaient le fleuve et le golfe et ont coulé plusieurs navires.

Certaines photographies concernent notre région. En voici quelques-unes:

- Sur la page couverture, on voit Arthur Richard, un milicien de réserve à Grande-Vallée, tenant la main de son fils d'un côté et le fusil de l'autre...
 - le major Eugène Fiset de Rimouski (médecin lors de la guerre des Boers en 1900);
 - les funérailles du soldat Therrien à Rivière-du-Loup en 1915;
 - des chevaux rassemblés à Gaspé pour un envoi en Angleterre en 1915 (une photo magnifique);
 - Jacques Keable, le héros de Cabano en 1918;
 - La 9^e École de bombardement et de tir de Mont-Joli;
 - la grande armada de Gaspé en octobre 1914, un convoi imposant de navires en partance pour l'Angleterre.
- En terminant, mentionnons un élément sociologique important: le travail des femmes dans les usines afin de pallier au manque de main-d'œuvre. Après la 2^e Guerre, plusieurs d'entre elles resteront sur le marché du travail. Ce sera une véritable révolution...

Jean LARRIVÉE



Jeannot BOURDAGES et Robert CLAVEAU, *La fondation de la paroisse de Sainte-Luce*, La Fabrique de la paroisse de Sainte-Luce, 2004, 192 p.

Ce livre, publié à l'instigation de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Luce, a été préparé pour souligner le 175^e anniversaire de l'érection canonique qui a été décrétée le 28 août 1829 par Mgr Panet. Pourtant cette paroisse comptait à ce moment-là seulement 487 habitants sur un territoire beaucoup plus vaste qui englobait une partie des paroisses actuelles de Pointe-au-Père, Saint-Anaclet et Saint-Donat. Le peuplement du Bas-Saint-Laurent débutait à peine et le chemin du Roi avait atteint Sainte-Luce en 1820.

Pourquoi un tel empressement à accorder le statut de paroisse aux citoyens de Sainte-Luce? Selon les auteurs, Jeannot Bourdages et Robert Claveau, «Mgr

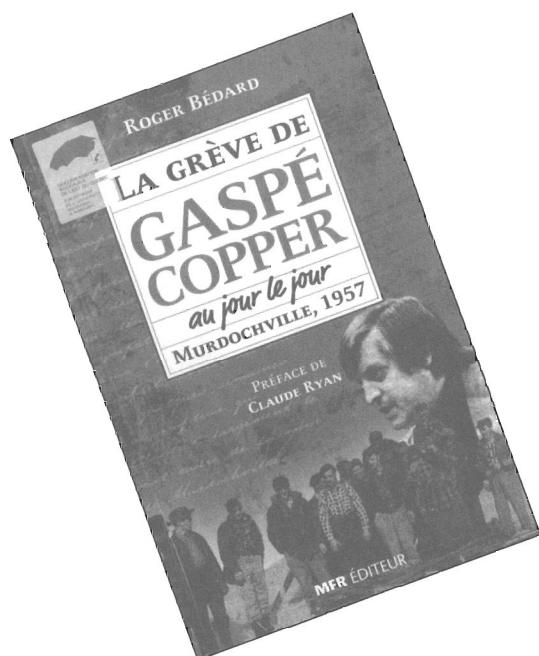
Panet a profité de l'ouverture des autorités britanniques pour ériger la paroisse de Sainte-Luce. Il savait que l'occasion pourrait ne pas se représenter de sitôt. Sans le contexte politique, l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Luce serait survenue plus tard».

Malgré le décret hâtif de la formation de la paroisse, les résidents de Sainte-Luce ont dû attendre une dizaine d'années avant de célébrer la première messe dans leur nouvelle église. Les travaux ont débuté en 1838 et ont été complétés le 10 juin 1840. Ils ont attendu encore deux ans avant de bénéficier des services de Gabriel Nadeau, le premier curé résident. Auparavant, les cérémonies religieuses étaient assumées par des curés et des vicaires de Rimouski.

La construction de l'église n'a pas été facile: des essais infructueux n'ont pas découragé les gens qui ont contribué financièrement et ont fourni divers matériaux tels la pierre, la chaux, le sable, les madriers et les bardeaux. Et malgré leur nombre peu élevé, les paroissiens de Sainte-Luce ont obtenu une église en pierres et non en bois, comme l'aurait peut-être souhaité leur évêque...

À la fin de cet ouvrage sur le 175^e de la paroisse de Sainte-Luce, on retrouve une série de photographies dont quelques-unes se démarquent, notamment celle du village vers 1927 (p. 144), celles sur les vues aériennes et celles sur les funérailles.

Jean LARRIVÉE



Roger BÉDARD, *La grève de Gaspé Copper au jour le jour, Murdochville, 1957*, Montréal, MFR éditeur, 2003, 367 p.

S'il y a une grève importante dans l'histoire du Québec, c'est bien celle des mineurs de Murdochville en Gaspésie qui dura de mars à octobre 1957: 900 travailleurs érigèrent une ligne de piquetage afin que la compagnie Gaspé Copper, une filiale de la Noranda, reconnaisse leur nouvelle allégeance avec le Syndicat des métallurgistes-unis d'Amérique, communément appelé les Métallos. Mais Noranda ne l'entendait pas ainsi! Elle contrôlait tout à Murdochville: banques, routes, soins de santé, magasin général, logements... y compris le syndicat de «boutique» qui représentait les mineurs avant la venue des Métallos et de leurs dirigeants syndicaux, notamment Roger Bédard, l'auteur de cet ouvrage historique.

Il faut lire absolument la préface rédigée par Claude Ryan en 2002 dont l'analyse et les propos pour-

ront en surprendre plus d'un. Quant à l'auteur, Roger Bédard, son livre se lit comme un véritable roman. La quotidienneté, les relations humaines, les conflits, la solidarité sont décrits avec une grande perspicacité et dans un style très vivant comme le démontre l'extrait suivant:

Or le matin du 25, alors que j'avais dormi chez les Beaulieu, après le déjeuner, je reçois un appel téléphonique de Mont-Joli. C'est un de nos grévistes qui m'informe qu'un fort contingent de policiers provinciaux se dirige vers Murdochville. Il s'agit de deux autobus et quelques voitures bondées de policiers, qui seraient en train de déjeuner à Mont-Joli. Le comité de stratégie est immédiatement convoqué. Branle-bas de combat parmi les grévistes de Murdochville. (p. 145)

Il fallait beaucoup d'abnégation pour être un militant syndical de la trempe de Roger Bédard qui ne vit pas sa famille pendant trois mois avant de finalement l'installer à Mont-Louis afin de faciliter les rencontres familiales.

Ce conflit mobilisa tout le Québec. Il y avait d'un côté les partisans de la compagnie, le premier ministre Duplessis en tête, le haut clergé et des instances judiciaires et gouvernementales; de l'autre ceux qui appuyaient les mineurs revendiquant simplement la liberté de choisir leur allégeance syndicale. Plusieurs personnalités, certaines moins connues à l'époque, tels Pierre Elliott Trudeau, Jean Marchand, Louis Laberge et les journalistes Judith Jasmin et René Lévesque, se sont intéressées à ce long conflit qui s'est conclu par un cuisant échec des travailleurs qui n'ont pas réussi à faire reconnaître les Métallos comme étant leur unité syndicale.

Il y a eu de la violence, des blessés, des morts lors des affrontements avec la police provinciale ou les briseurs de grève que la Noranda avait recrutés dans les villages gaspésiens. À la suite de ce conflit, plusieurs mineurs ont perdu leur emploi; la Noranda gardant les «scabs» et congédiant les activistes. D'autres mineurs ont préféré se trouver un nouvel emploi ailleurs afin de conserver le peu de dignité qu'il leur restait. Comble de l'ironie, sept ans plus tard en 1964, les Métallos ont dû déboursier 2,5 millions de dollars à la compagnie pour dommages et intérêts en rapport avec cette grève de 1957.

Qu'importe! La grève de Murdochville a mobilisé plusieurs individus et organisations et devrait faire comprendre à plusieurs que «*n'eut été des luttes parfois héroïques de personnes et de mouvements capables de grands sacrifices, maints avantages aujourd'hui considérés par les travailleurs comme allant de soi n'existeraient peut-être pas*» (Claude Ryan, préface, p. X).

Jean LARRIVÉE



Yvan Roy et Paul Wyczynski, *Nelligan à Cacouna*, Cacouna, ÉPIK, 2004, 191 pages.

Ce livre s'inscrit dans le prolongement de l'événement *Hommage à Nelligan* qui a eu lieu les 14 et 15 septembre 2002 à Cacouna afin de souligner le 100^e anniversaire de l'émergence de l'œuvre de ce poète québécois si mélancolique.

De 1886 à 1898, Émile Nelligan, accompagné de ses parents, a passé ses vacances à Cacouna où séjournait la famille pour une période d'un mois environ. «*L'été lui a permis d'oublier les heures moroses passées à l'école, de respirer l'air frais du Saint-Laurent, de s'amuser dans les champs de la ferme des Michaud, d'errer sur la plage, de rencontrer des amis ou, quand l'occasion se prêtait, de tirer profit des agréables divertissements autour de l'hôtel Saint*

Lawrence Hall» (page 61).

Yvan Roy, un collaborateur assidu au journal communautaire ÉPIK de Cacouna, nous présente un bel ouvrage, d'une facture soignée: papier glacé et 200 illustrations souvent en couleurs dont des cartes postales anciennes de grande qualité. Dans la première partie, un passionné de l'œuvre de Nelligan, le professeur Paul Wyczynski, signe trois essais intitulés *Au pays du porc-épic*, *Émergence de l'œuvre* et *Villa d'enfance*. Un rappel de l'événement *Hommage à Nelligan* de septembre 2002 constitue l'essentiel de la deuxième section où l'on retrouve entre autres de très beaux poèmes tels *Prélude triste*, *Ma mère*, *Soir d'hiver*, *Automne*. Le professeur André Gervais de l'Université du Québec à Rimouski nous dévoile, dans la troisième partie, une chansonnographie relative au poète Nelligan. D'autres artistes rendent aussi un vibrant hommage au poète et à son œuvre, notamment le comédien Albert Millaire et l'écrivain Michel Tremblay.

Un beau livre pour les vacances ou pour offrir en cadeau.

Jean LARRIVÉE

Bienvenue



dans notre site Web et dans nos locaux!

Direction du Bas-Saint-Laurent
Ministère de la Culture et des Communications
337, rue Moreault, Rimouski
Tél. : (418) 727-3650
Courriel : drbsl@mcc.gouv.qc.ca
www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/

Culture
et Communications
Québec
Bas-Saint-Laurent



CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2005 Fondation de l'UQAR

**INVESTIR
maintenant**
DANS L'EXCELLENCE
DANS NOTRE RÉGION
DANS NOS PASSIONS !



INVESTIR MAINTENANT

DANS L'EXCELLENCE

Parce que nos étudiantes et étudiants veulent devenir les meilleurs

DANS NOTRE RÉGION

Parce que l'UQAR contribue au développement économique et social de notre région

DANS NOS PASSIONS

Parce que nous sommes fiers de former les leaders de demain

Participez à la campagne de financement de la Fondation de l'UQAR
Faites parvenir vos dons à la Fondation de l'UQAR,
300, allée des Ursulines, Rimouski (Qc) G5L 3A1

Président de campagne
auprès de la communauté universitaire
Stéphan Simard
professeur, département de biologie,
chimie et sc. santé
Université du Québec à Rimouski

Présidente de campagne
auprès des diplômés
Marjolaine Castonguay
diplômée baccalauréat biologie 1985
Présidente directrice générale
Pesca Environnement

Président de campagne
auprès des entreprises
Marc Cayouette
diplômé maîtrise en gestion de projet 1992
Directeur régional, Est-du-Québec
Fonds régionaux de solidarité FTO



FONDATION
de l'Université du Québec
à Rimouski

À l'UQAR,

des formations variées
pour des besoins différents

Renseignement

1 800 511-3382
admission@uqar.qc.ca



UQAR

Université du Québec à Rimouski

www.uqar.ca